

apiculture  
NOUVELLE-CALÉDONIE



Centre technique  
& Réseau d'Épidémiologie-Surveillance

**Centre d'Apiculture & Réseau d'épidémiosurveillance Apicole (RESA)**  
**Technopole de Nouvelle-Calédonie**  
Secrétariat : 44 15 79  
Responsable : Romain Gueyte - [romain.gueyte@adecal.nc](mailto:romain.gueyte@adecal.nc)  
Coordinatrice RESA : Emelyne Le Bodo - [resa@adecal.nc](mailto:resa@adecal.nc)  
Pour plus d'informations : [www.technopole.nc](http://www.technopole.nc)

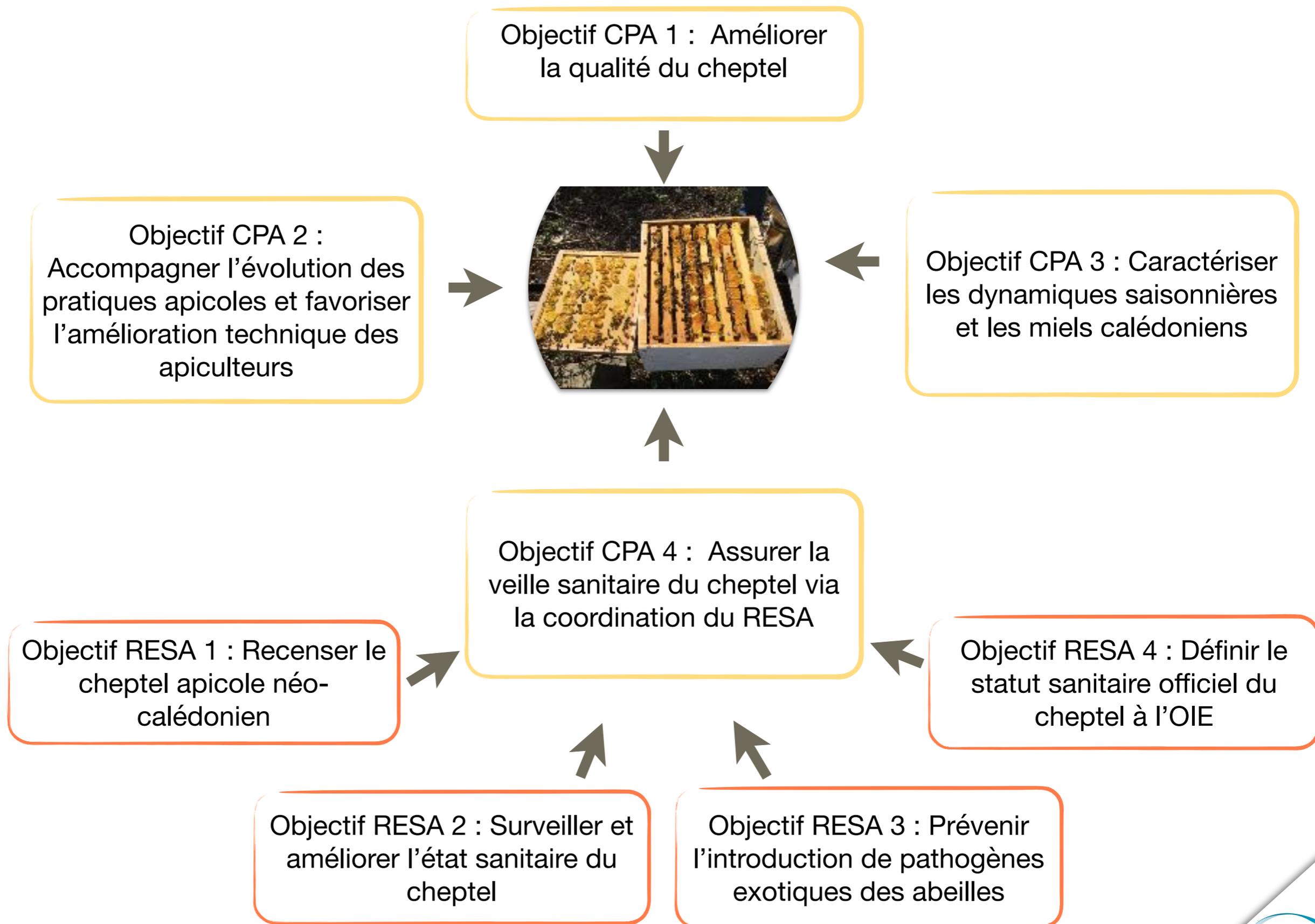


NOUVELLE-CALÉDONIE



- La filière apicole - focus .....3
- Objectifs du Centre d'Apiculture.....4
- Chiffres clefs et actions 2024.....5
- Moyens humains & fonctionnement.....9
  
- **Bilan du centre d'apiculture.....10**
  - Sélection Génétique.....11
  - Transfert des bonnes pratiques apicoles.....16
  - Caractérisation des miels et des milieux mellifères.....27
  
- **Bilan du Réseau d'Épidémio-Surveillance Apicole.....33**
  - Connaissance du cheptel.....37
  - Surveillance sanitaire.....45
  - Prévention des épidémies.....56
  
- **Autres projets.....66**
- **Programmation / Moyens / Collaboration.....68**

- **Des difficultés de commercialisation** : Dans la continuité de 2022 et 2023, avec l'aggravation post 13 mai, la commercialisation du miel est restée très problématique en 2024. En parallèle de la tension sur les écoulements, d'une baisse des prix (vs une augmentation des charges) et des problèmes de trésorerie, des tensions apparaissent entre professionnels et amateurs.
- Le dernier trimestre 2024 a été une période de production majeure pour Lifou, qui retrouve des hauts niveaux de rendements suite aux trois années La Niña qui avaient généré d'importantes difficultés de production. Sur la grande terre le premier semestre a été très correct dans la majorité des secteurs puis l'épisode de sécheresse du second semestre a ralenti les productions, surtout sur la côte ouest et le grand nord. Pour 2024, les estimations tablent sur une production de plus de **200 tonnes de miel**.
- **Démarrage d'une nouvelle instance de gouvernance filière** : de l'unanimité des acteurs, une nouvelle instance de gouvernance, dénommée « charte apicole » doit permettre de faire monter en puissance les projets portés par la filière. En 2023 et 2024, 4 réunions de travail méthodologique ont permis d'aboutir à la signature de la charte le 07 décembre 2024 ([https://www.technopole.nc/sites/default/files/charte\\_de\\_lapiculture\\_vf\\_signee.pdf](https://www.technopole.nc/sites/default/files/charte_de_lapiculture_vf_signee.pdf)). Ainsi après 2 ans d'interruption des groupes de travail spécifiques, ceux-ci vont pouvoir reprendre en 2025 avec deux groupes prioritaires : sanitaire ; miel & commercialisation.



### Nota bene :

- Activité du Centre fortement perturbée de mi-mai à fin décembre 2024,
  - 15 jours d'interruption totale d'activité,
  - Activité réduite d'août à décembre,
  - Reprise des tournées en province nord en septembre.

### Objectif 1 : Améliorer la qualité du cheptel

- Production de **117 reines fécondées** à destination des apiculteurs testeurs, de la vente et de l'auto-renouvellement
- Production de **5 reines inséminées** (croisement de lignées)

### Objectif 2 : Accompagner l'évolution des pratiques apicoles et favoriser l'amélioration technique des apiculteurs

- Organisation de **11 journées** de formation accueillants 58 personnes
- Organisation de la **6ème édition** du concours des miels de Nouvelle-Calédonie, avec **25 apiculteurs** et **32 miels présentés**
- Réalisation de **285 visites techniques** dans le nord et les îles représentant **2047 ouvertures de ruches**
- Utilisation par des apiculteurs du **matériel CPA à 58 reprises**

### Objectif CPA 3 : Caractériser les dynamiques saisonnières et les miels calédoniens

- Analyses de **13 miels** calédoniens

### Actions transversales

- Finalisation de la conception d'un « Guide technique apicole » (PROTÈGE)
- Réalisation d'une expertise filière pour le Vanuatu (Fonds Pacifique)

## Objectif CPA 4 : Assurer la veille sanitaire du cheptel via la coordination du RESA

- Recensement de **628 apiculteurs** pour **10 908 ruches** et **1171 ruchers**.
- Réalisation de **82 visites sanitaires** réalisées chez **65 apiculteurs** pour un total de **449** colonies contrôlées.
- Réalisation de **101 contrôles des ruchers sentinelles** de Nouméa/Boulouparis/KNS/Goro/Koumac pour un total de **481 contrôles de colonies** avec pose de langes graissés.
- Détection de **11 cas de loque américaine** et déclenchement de **4 alertes**.
- **Destruction de 11 essaims** en zone à rouge à risque d'introduction
- Participation à la gestion de la réponse d'urgence suite à l'interception d'un essaim d'*Apis cerana* ayant entraîné la mise en place d'un arrêté provisoire de mise sous surveillance (APMS) du gouvernement le 24/01/2024.

ID	Nom du projet	Définition du besoin
API-01	Accompagnement P.N	Appui technique des apiculteurs de province Nord
API-02	Accompagnement PIL	Appui technique des apiculteurs de province des îles
API-03	Accompagnement PS	Appui technique des apiculteurs de province Sud
API-04	Sélection génétique apicole	Amélioration de la qualité des colonies (productivité, comportement nettoyeur)
API-05	Production de cellules royales et reines fécondées	Permettre aux apiculteurs d'accéder à de la génétique sélectionnée
API-06	Cire calédonienne (appui au RESA)	S'assurer de la qualité des cires calédoniennes
API-07	Suivi technico-économique d'exploitations PIL	Améliorer la connaissance des exploitations Loyaltiennes pour mieux répondre à l'évolution de leur besoin
API-08	Organisation des sessions de formation dont le CPA à la charge	Accompagner les apiculteurs amateurs dans le développement de leur activité
API-09	Organisation des sessions de formation thématique à la journée	Proposer des sessions de formation adaptées aux différents publics d'apiculteurs
API-10	Connaissance des miels calédoniens : continuité des analyses de miel	Caractériser les miels pour faciliter la création de nouveaux marchés
API-11	Organisation du concours des miels	Valoriser la production locale
API-16	Suivi et gestion du cheptel CPA permettant la sélection et l'ensemble des expérimentations	<i>Ce n'est pas un projet mais l'ossature des projets Tek</i>

ID	Nom du projet	Définition du besoin
API/RESA-01	Utilisation de semence de faux bourdons étrangers	Augmenter la qualité génétique du cheptel apicole calédonien (plus de détail dans les documents techniques CPA 2016 - 2017 - à réactualiser)
API/RESA-03	Recensement continu du cheptel apicole calédonien	Connaître l'importance, la répartition et l'évolution du cheptel pour faciliter la mise en place de la veille sanitaire
API/RESA-04	Surveillance des maladies des abeilles présentes sur le territoire	Suivre et améliorer l'état sanitaire du cheptel apicole calédonien pour la déclaration du statut à l'OMSA et pour le maintien de sa productivité
API/RESA-05	Détection précoce de l'introduction de pathogènes exotiques	Protéger l'état sanitaire du cheptel apicole calédonien
API/RESA-06	Evaluation de l'efficacité des tests de détection précoce des pathogènes exotiques utilisés sur les ruchers sentinelles	Nécessité d'utilisation de tests de détection les plus efficaces possibles
API/RESA-07	Formation, sensibilisation & promotion des actions du RESA auprès des apiculteurs	Les apiculteurs ont encore à apprendre pour optimiser leurs techniques de gestion et de prévention des maladies dans leurs colonies ;
API/RESA-08	Mise au point d'une application géomatique de suivi des ruchers	Utilité d'un outil commun SIVAP-RESA de visualisation cartographique des données de déclaration ;
API/RESA-09	Amélioration de la gestion des maladies présentes, notamment la loque américaine	Développement et mise à disposition d'outils, de services & d'informations pour aider les apiculteurs à mieux gérer leurs maladies
API/RESA-10	Préparation à la gestion de pathogènes exotiques en cas d'installation pérenne	Expérimentations & réflexions en amont sur la gestion de pathogènes exotiques
API/RESA-11	Elaboration de plans d'urgence en cas d'introduction de pathogènes exotiques autres que varroa	Lister les mesures de gestion sanitaire des foyers, de surveillance des ruchers à proximité, d'indemnisation... en vue de neutraliser le foyer

**Total de 6,5 ETP lissé sur l'année 2024**

**Bourail :**

Johann BOITEUX (Animateur RESA) - *départ le 28/02/2024 - Budget Agence Rurale*  
 Cédric BELPADRONE (Technicien apicole)  
 Laurence BEYTET (Technicienne apicole - *12/02/2024 au 09/05/2024*)  
 Céline CHAMBREY (Botaniste) *90% ETP - départ le 31/01/2025*  
 Mélanie CHATEAU (Secrétaire CPA/RESA)  
 Romain GUEYTE (Responsable) - 80%  
 Emelyne LE BODO (Coordinatrice RESA) - *Budget Agence Rurale - départ le 06/02/2025*  
 Frédéric WEMA (Ouvrier Agricole) *mi-temps pour le CPA / mi-temps pôle terre*

**Bourail + Province Nord**

Cédric BELPADRONE (Technicien apicole)  
 Jean Daniel MATUAFUFAU (Technicien apicole)

**Province des Iles Loyauté**

Pauline ITA (Technicienne apicole)

Totalité de l'équipe en temps partiel d'août à décembre 2024 (entre 30 et 80%)

***En 2025, le plan de licenciement au niveau de la Technopole va conduire à la réduction des effectifs au second semestre 2025, avec le maintien d'un maximum de 4,5 ETP (CPA + RESA).***

RH

MOYENS  
TECHNIQUE  
S

Ruches :  
 120 ruches réparties sur 8 ruchers  
 en saison : 50 nucléis de fécondation répartis sur 2 ruchers  
 45 ruches sentinelles réparties dans 11 ruchers sentinelles  
 Matériel disponible pour 250 ruches et 60 essaims.  
 Statif Schley équipé d'une seringue Winkler

Ventilation des ETP - Bilan 2024



	Budget CPA voté	Évolution
2020	49,57	
2021	46,58	
2022	45,47	
2023	41,2	-56,3 %
2024	40,79	
2025	21,65	





*La meilleure connaissance de l'abeille avec laquelle nous travaillons est une nécessité pour mieux adapter nos itinéraires techniques à ses besoins. Les outils d'analyses génétiques nous permettent aujourd'hui de remonter le fil du passé pour connaître la variabilité existante en Nouvelle-Calédonie. L'enquête génétique sur Lifou a permis de conclure à la présence d'une abeille noire incroyablement pure... L'enquête 2019 sur la grande terre nous confirme que *Apis mellifera carnica* a été importée en Nouvelle-Calédonie.*

*Le programme de sélection génétique a pour principal objectif la création et diffusion de lignées présentant des caractères génétiques remarquables pour la conduite apicole locale : **productivité, comportement nettoyeur et douceur**. Toutes les actions et tests réalisés en faveur d'efforts de sélection doivent être conduits de manière homogène d'une saison à l'autre.*

ID	Lien	Nom du projet	Indicateur et livrables	État au 31/12/2024
API-04		Sélection génétique apicole	Bilan de test de 150 reines fécondées par le réseau des Api-sélectionneurs	13 reines fournies en 2024
API-05		Production de cellules royales et reines fécondées	Nombre de reines fournies	92 reines vendues en 2024

## Bilan de la saison 2023-2024

*Objectifs : création et diffusion de lignées présentant des caractères génétiques remarquables pour la conduite apicole locale : **productivité, comportement nettoyeur et douceur**. Toutes les actions et tests réalisés en faveur d'efforts de sélection doivent être conduits de manière homogène d'une saison à l'autre.*

*La station de fécondation du CPA permet de gérer 100 nucléis de fécondation et 3 ruchers à mâles dont les colonies sont des filles de la meilleure souche identifiée lors de la saison précédente.*

- 4 apiculteurs en 2023-2024
- Base de sélection d'environ 700 ruches
- 1 souche sélectionnée par apiculteur : regroupement des souches sur le rucher de production de reines du CPA
- Distribution exclusive de reines fécondées au groupe de sélection : 135 reines entre le 01/09/23 et le 26/01/24
- Pour cette saison de sélection, le groupe s'est engagé dans une voie de simplification des notations à réaliser pour le suivi des filles, se concentrant principalement sur les résultats de production des colonies jusqu'au 31/07/2024. À savoir que les données de production des colonies et des ruchers ont toujours été remontés de manière très partielle au CPA, empêchant de sélectionner sur la productivité des souches. Malgré la maturité du groupe de sélection, cette évolution s'est avéré très décevante et un nombre très insuffisant de données ont été fournies au CPA qui n'a pas pu réaliser de traitement de donnée. Une partie des colonies n'ont pas pu être suivi pendant plusieurs mois en lien avec la période du 13 mai 2024, notamment les ruchers du Mont-Dore sud.

## Actions 2025

- S'assurer de la conservation des souches existantes,
- Le CPA doit définir une nouvelle organisation pour ce programme de sélection pour la saison 2025-2026, en tenant compte des temps de travail disponible à partir de juillet 2025.

# Bilan 2024

Le CPA a vendu 45 reines sur la grande terre en 2024, selon des modalités définies par les provinces :

- en province Nord : les reines sont accessibles à tout apiculteur à jour de sa déclaration de ruches dans la limite des quotas. Cette opération devait être encadrée par une convention province nord / Technopole. Sur l'année 2024, 4 apiculteurs ont acheté un total de 25 reines.
- En province Sud : les reines sont accessibles aux apiculteurs à jour de leur déclaration et ayant un cheptel minimum de 50 colonies. En 2024, 4 apiculteurs ont acheté 20 reines.

Bilan de la production de reines en 2024

Année	Semestre	Province nord		Province sud		Interne CPA/RESA		TOTAL
		Testage	Vente	Testage	Vente	Testage	Remérage	
2024	2024 - S1		15	13	5		54	87
	2024 - S2		10		15		5	30
	TOTAL	0	25	13	20	0	59	117

Conditions et modalités d'accès aux reines CPA

	Province nord	Province sud
Quota total par saison	100	100 (sauf pour 22-23 : 50)
Déclaration de ruches	Être à jour de sa déclaration de ruches au RESA	Être à jour de sa déclaration au RESA (déclaration faite entre le 01/09 et le 31/12 de l'année n pour l'année n+1)
Cheptel minimum pour être bénéficiaire	1	50
Quota par commande par apiculteur	20	5
Volume minimal par commande par apiculteur	5	5
Quota annuel par apiculteur	20	5
Tarif	4000 F/reine + 2000F forfait fixe/commande	
Administratif	/	/
Formulaire de commande	6 semaines minimum avant livraison	

## Actions 2025

- Ce projet a été conçu sur 3 saisons et touchera à son terme fin 2025.
- Continuer la communication auprès des apiculteurs éligibles des deux provinces (article LCA, Facebook, campagne de mailing)
- Un quota maximum de 50 reines fécondées est envisageable au deuxième semestre 2025.
- Le planning de production sera communiqué au plus tard le 31/08/2025.
- Pour la province sud, 33 apiculteurs sont éligibles au dispositif jusqu'au 31/12/2025.



*Le transfert continu des bonnes pratiques apicoles est un pilier de développement de la filière locale. Ce transfert se fait à tous les niveaux d'intervention du CPA à travers :*

*l'amélioration continue de **l'offre de formation**,*

*un **suivi technique personnalisé et renforcé sur le terrain** dans les provinces nord et îles où le CPA est responsable du suivi technique,*

*des **accompagnements spécifiques** d'exploitations en extension et/ou en diversification,*

*la **production de référentiels techniques** et d'**actions de communication** à destination des apiculteurs.*

*Toutes ces actions de transfert se font avec en priorité la lutte active contre la loque américaine et les autres pathologies des abeilles. Prophylaxie, connaissance des pathogènes et risques sanitaires sont de manière rigoureuse intégrés à chaque module de formation.*

*Le logiciel AZTEK, créé et utilisé par le CPA/RESA depuis 2017 permet la gestion des flux de données.*

ID	Lien	Nom du projet	Indicateurs et livrables	État au 31/12/2024
API-07		Suivi technico-économique d'exploitations PIL	Améliorer la connaissance des exploitations Loyaltiennes pour mieux répondre à l'évolution de leur besoin	En cours
		Données de production	Bilan de production de l'année précédente.	En cours

## Bilan 2024

- **Référentiels technico-économiques** d'exploitations apicoles en province des îles Loyauté - Suivi sur 3 ans
  - Données initiales de l'enquête apicole DAVAR 2019 collectées
  - Questionnaire bimestriel finalisé (période de production, nombre de ruches, rendement en miel, production d'essaims, difficultés & pertes de colonies,...).
  - 12 apiculteurs sélectionnés en fonction de leur taille de cheptel et district d'installation
  - -> Démarrage du Suivi des exploitations en janvier 2023 jusque fin décembre 2025

Catégorie (# Ruches)	Retour aux questionnaires annuels / trimestriels								
	2023-T1	2023-T2	2023-T3	2023-T4	2024-T1	2024-T2	2024-T3	2024-T4	2025-T5
<10	4	4	4		4				
>50	3	4	1	2	3				
10 < 49	5	5	5		5				
Total général	12	13	11	1	12				

### Actions 2025 :

- Cette action sera finalisée en 2025 et les résultats seront analysés au premier trimestre 2026.

Catégorie (# ruches)	Nombre d'apiculteurs partenaires
<10	4
>50	4
10 < 49	5

## Bilan 2024

- Données disponibles pour la deuxième année consécutives.
- Sur les 628 déclarations de ruches 2024, 283 sont utilisables pour les données de production (45%).
- *Méthodologie de calcul* : La production indiquée sur le formulaire de déclaration de fin 2024 correspond à la production de l'année 2023. Le cheptel utilisé pour les calculs est celui indiqué sur les déclarations de ruches de fin 2023.

### Résultats bruts issus des formulaires de déclarations

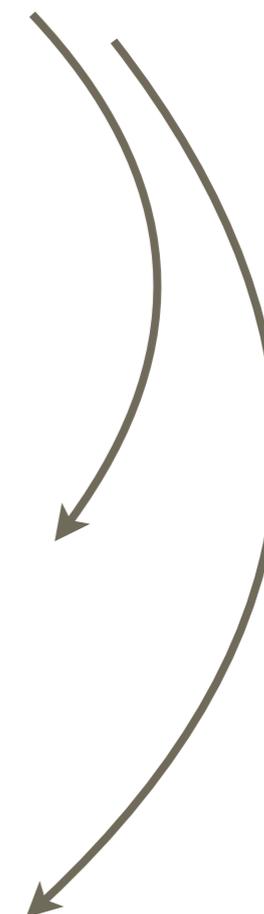
Apiculteurs (u)	Cheptel (u)	Production réelle 2023 (t)	Rendement à la ruche (kg)
283	6387	104,3	16,3

### Extrapolation linéaire sur toutes les déclarations 2024

Apiculteurs (u)	Cheptel (u)	Estimation 2023 (t)
628	10098	165

### Extrapolation linéaire sur les données élaborées début 2024 (consolidation RESA + CAP-NC)

Apiculteurs (u)	Cheptel (u)	Estimation 2023(t)
730	14000	228



ID	Lien	Nom du projet	Indicateur et livrable	État au 31/12/2024
API-01		Accompagnement technique en Province Nord	Objectif de 300 visites techniques	146 visites en 2024
API-02		Accompagnement technique en Province des Îles		139 visites en 2024
API-08		Organisation des sessions de formation dont le CPA à la charge	Réalisation de 12 sessions de formations	1 session pour 8 stagiaires
API-09		Organisation des sessions de formation thématique à la journée	Bilan des formations thématiques	5 formations thématiques pour 50 personnes
API-15	RESA-07	Formation, sensibilisation & promotion des actions du RESA auprès des apiculteurs (appui au RESA)	Bilan des formations thématiques	
		Prêt de matériel au CPA	Bilan d'utilisation des outils du centre par les apiculteurs	Utilisation à 58 reprises de postes techniques du CPA

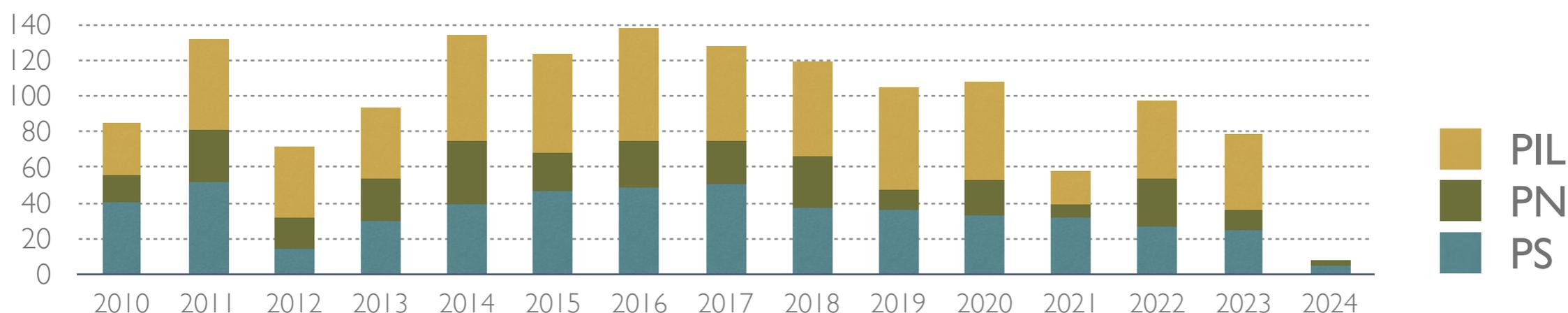
## Bilan 2024

- Le CPA a animé 5 journées de formation longues sur l'année 2024 à destination de 8 personnes. Le programme de formation du CPA a été fortement impacté d'abord par la gestion de l'urgence *Apis cerana* de mi-janvier à mi-mars qui a mobilisé l'ensemble de l'équipe puis par la crise insurrectionnelle qui a entraîné une réduction des activités de l'ensemble de l'équipe avec un passage en chômage partiel.

### Formations longues

Intitulé	Nb de session	Durée (i)	Nb de stagiaires	Lieu	Iles	Nord	Sud
Perfectionnement 1 (5j)	1	5	8	Boghen	0	3	5
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>		<b>8</b>		<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>

Évolution du nombre de stagiaires par année par province



## Actions 2025

- Lors de la réunion de définition des besoins du 17/09/2024, il est convenu d'un arrêt des formations longues telles que pratiquée depuis une vingtaine d'années. Cet arrêt est motivé par deux facteurs : la baisse des subventions publiques et la surproduction de miel qui poussent les représentants de la filière à ne plus voir d'intérêt dans l'accompagnement de nouveaux apiculteurs. Cet arrêt brutal risque d'entraîner à terme une baisse du niveau de toute une partie des apiculteurs avec une répercussion sur la qualité du cheptel.
- Organisation d'un PERF1 pour la province Nord en Septembre 2025 (planifié sur maquette de formation PN)

## Bilan 2024

- Le CPA a animé 6 journées de formation thématique en 2024 à destination de 50 personnes.

NIVEAU	LIEU	SEMAINE	ILES	NORD	SUD	DURÉE	JOURS STAGIAIRE
ORGANOLEPTIQUE MIEL	PAITA	2024s14			10	0,5	5
ORGANOLEPTIQUE MIEL	POINDIMIE	2024s17		4		0,5	2
ENTRAINEMENT JURY	NOUMÉA	2024S27			9	0,5	4,5
ENTRAINEMENT JURY	NOUMÉA	2024S28			6	0,5	3
CONDUITE DE RUCHER	BOURAIL	2024S46		4		1	4
RISQUES SANITAIRES	NOUMÉA	2024S46			17	0,5	8,5
<b>TOTAL</b>			0	8	42	3,5	27

## Actions 2025

- Les formations longues sont interrompues.
- Des formations thématiques à la journée seront maintenues (entraînement jury concours, conduite du rucher, risques sanitaires)

## Bilan 2024

En 2023, le CPA a réalisé 285 visites chez 145 apiculteurs, qui comptabilisent 3038 ruches.

*NB: les données de visites techniques de la province Sud ne sont pas comptabilisées dans cette compilation car la donnée n'est pas disponible.*

ETH - Province	Déclarations RESA (à jour = moins de 2 ans)			Apiculteurs et cheptel suivis en 2023			
	Apiculteurs	Ruchers	Ruches	Apiculteurs	% API	Ruchers	Ruches
<i>Fiabilité de la donnée</i>	<i>Bonne</i>			<i>Parfaite</i>			
Côte Océanienne	19	30	177	9	47 %	12	92
Espaces de l'Ouest	48	94	723	25	52 %	31	186
Grand Nord	76	136	1990	39	51 %	42	1310
Sud Minier	10	21	133	0	0 %	0	0
<b>Sous total nord</b>	<b>153</b>	<b>281</b>	<b>3023</b>	<b>73</b>	<b>48 %</b>	<b>85</b>	<b>1588</b>
Iles	105	137	1748	72	69 %	83	1450
<b>Total général</b>	<b>258</b>	<b>418</b>	<b>4771</b>	<b>145</b>	<b>56 %</b>	<b>168</b>	<b>3038</b>



En 2024, l'objectif en matière de suivi technique a été assuré malgré une interruption de 3 mois en province Nord.

Pour l'ETH Grand Nord, les tournées ont d'abord été assurée par une nouvelle technicienne qui n'est restée en poste que pendant trois mois (12/02 au 09/05) puis par Cédric Belpadrone à partir de mi-septembre.

ETH - Province	Visites techniques		% d'Ouvertures/ruches suivies	% d'Ouvertures/total ruches déclarées à jour
	Nb de visites techniques	Nb d'ouvertures de ruches		
Côte Océanienne	25	145	158 %	82 %
Espaces de l'Ouest	54	254	137 %	35 %
Grand Nord	67	513	39 %	26 %
Sud Minier	0	0 /		0 %
<b>Sous total Nord</b>	<b>146</b>	<b>912</b>	<b>57 %</b>	<b>30 %</b>
<b>Iles</b>	<b>139</b>	<b>1135</b>	<b>71 %</b>	<b>65 %</b>
<b>Total général</b>	<b>285</b>	<b>2047</b>	<b>63 %</b>	<b>43 %</b>

## Actions 2025

- Continuité des actions dans le Nord et les îles en fonction des crédits disponibles.

### **Mise à disposition des outils du centre :**

Les installations ont été utilisées à 58 reprises : gaufrage de cire, stérilisation de cire, trempage à la cire microcristalline, désinfection à la soude caustique, grattage au chalumeau, refonte des brèches, extraction de miel. Chaque utilisation est couverte par une convention d'utilisation.

En 2024 la miellerie du CPA a été inspectée par la DAVAR pour l'obtention de l'agrément export vers l'UE. Le dossier a été validé et transmis à l'Union Européenne.

### **Mails spécifiques (8) :**

- Janvier : Apis cerana 1
- Mars : Formation organoleptique Païta
- Avril : Formation organoleptique Koumac
- Juin : récupération d'essaims
- Août : vente de reines fécondées
- Septembre : ouverture de la période de déclarations de ruches
- Septembre : risques sanitaires Nouméa
- Octobre : Concours des miels

## Finalisation du guide « L'apiculture du Pacifique »

Ce guide technique financé par PROTÈGE, produit et réalisé par le CPA a été finalisé en 2024.

Il sera diffusé gratuitement aux apiculteurs qui déclarent plus de 20 ruches et qui sont à jour de leur déclaration.

600 exemplaires ont été édités avec la ventilation suivante : 250 pour la Polynésie française, 20 pour Wallis & Futuna et 320 pour la Nouvelle-Calédonie.

[L'apiculture du Pacifique](#)





## **CARACTÉRISATION DES MIELS**

*La meilleure connaissance des produits de la ruche permet leur **valorisation localement et à l'export**. Un miel se définit par ses caractéristiques physico-chimiques, polliniques et organoleptiques. **La caractérisation des miels permet d'orienter les choix de la filière apicole** pour la constitution d'un référentiel des miels et pour la mise en place éventuelle d'un signe qualité.*

*Elle se structure en plusieurs projets complémentaires :*

- *Caractérisation physico-chimique des miels (toutes fleurs et niaouli),*
- *Caractérisation des milieux mellifères calédoniens (observatoire technique),*
- *Caractérisation des pollens calédoniens afin de renforcer les capacités d'interprétation des palynologues des laboratoires d'analyse.*

## **MILIEUX MELLIFÈRES**

*La connaissance des plantes mellifères est une composante primordiale de l'activité d'apiculteur qui doit en permanence rechercher des sites les plus bénéfiques au développement de ses abeilles. Les actions menées sur les plantes mellifères s'orientent notamment sur la **connaissance des plantes endémiques ou indigènes** à la Nouvelle-Calédonie ayant un haut potentiel mellifère et permettant une valorisation « typique NC » du miel produit.*

*Par ailleurs, la connaissance des plantes mellifères doit permettre de **constituer une palynothèque transférable** aux laboratoires d'analyse des miels internationaux afin de renforcer leur capacité à interpréter les pollens présents dans nos miels et de mieux les caractériser.*

ID	Lien	Nom du projet	Définition du besoin	Priorisation projet (1 à 3) PAR PROVINCE
API-10		Connaissance des miels calédoniens : continuité des analyses de miel	Caractériser les miels pour faciliter la création de nouveaux marchés	2,3
API-11		Organisation du concours des miels	Valoriser la production locale et le savoir faire des apiculteurs. Permettre une meilleure visibilité de la segmentation des miels	2,3

	Livrables	Date de livraison	État
API-10	Finalisation d'une deuxième publication concernant l'activité biologique des miels avec le laboratoire d'apiculture de Slovaquie	Novembre 2024	Reporté en août 2024
API-10	Montage de 20 lames polliniques		OK > 55 lames
API-10	Édition du guide des plantes mellifères indigènes	Février 2025	OK
API-10	Rédaction du guide des 6 milieux mellifères		Retard > Août 2024
API-11	Procès verbal du concours des miels	Août 2023	OK

# ANALYSE DES MIELS

## Bilan 2024

- **Publication scientifique concernant l'activité biologique des miels (laboratoire d'apiculture de Slovaquie) :**
  - Suite à la première publication d'octobre 2023 ([lien web](#)) sur l'activité biologique d'un lot de 33 échantillons de miel, dont les résultats étaient encourageants, le travail avec le laboratoire a continué en 2024 avec l'envoi d'un lot de 17 échantillons de miel de Niaouli.
- La campagne d'analyse des miels a concerné 4 échantillons en 2024. Les résultats ont été envoyés directement aux apiculteurs.

## Actions 2025

- Édition d'un guide sur les miels calédoniens reprenant les principaux résultats des 10 ans d'expérimentations 2015-2025.
- Organisation d'une campagne d'analyse sur un ou deux types de miel précis avec des apiculteurs partenaires (20 échantillons maximum).
- Évaluation de la faisabilité de définir un miel calédonien aux standards de qualité médicale (durée, coût, pertinence,...);

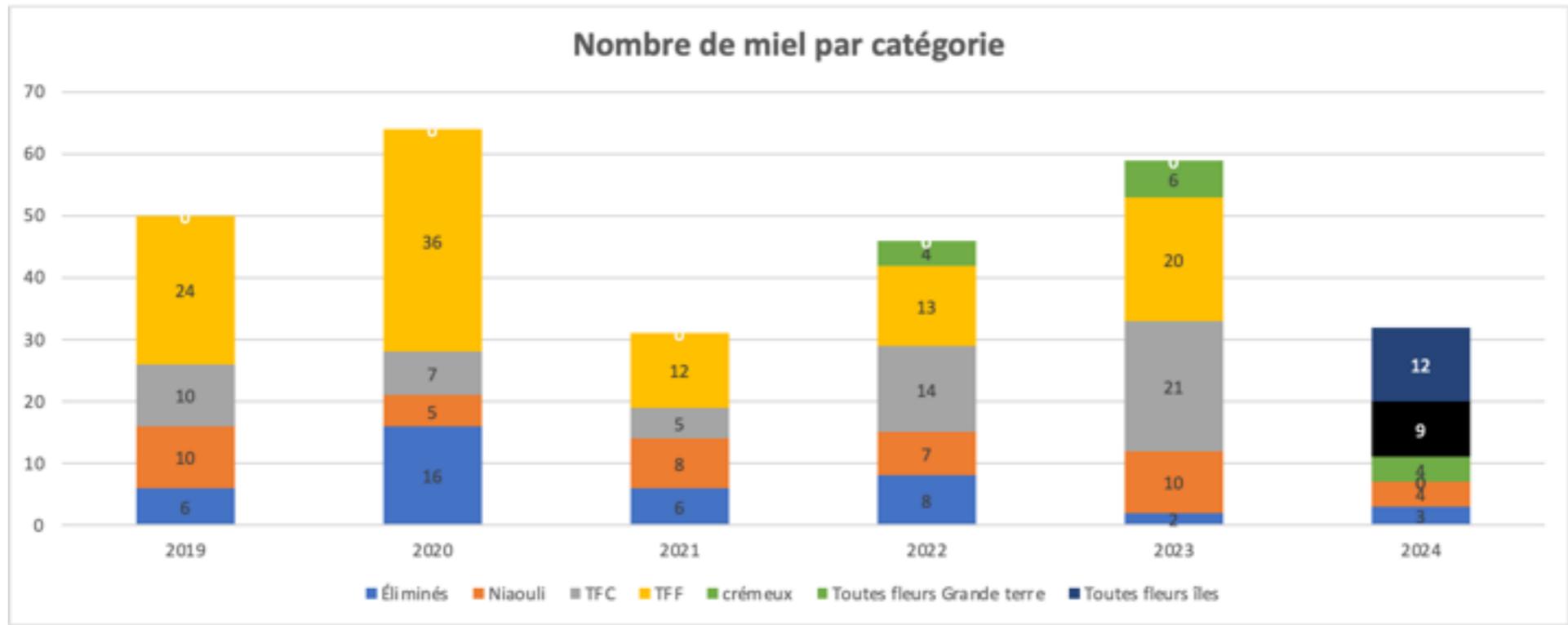


[Définition des propriétés des miels calédoniens](#)

# Bilan 2024

La sixième édition du concours a été organisée sur le même format que les éditions précédentes. Le concours a été décalé en fin d'année suite à la situation post 13 mai.

- Le niveau de participation était plus faible pour cette édition, notamment en lien avec les évolutions de catégories validées en bilan annuel 2023 (évolution vers catégorie niaouli, grande terre, îles et crémeux) : 25 apiculteurs, 32 miels.



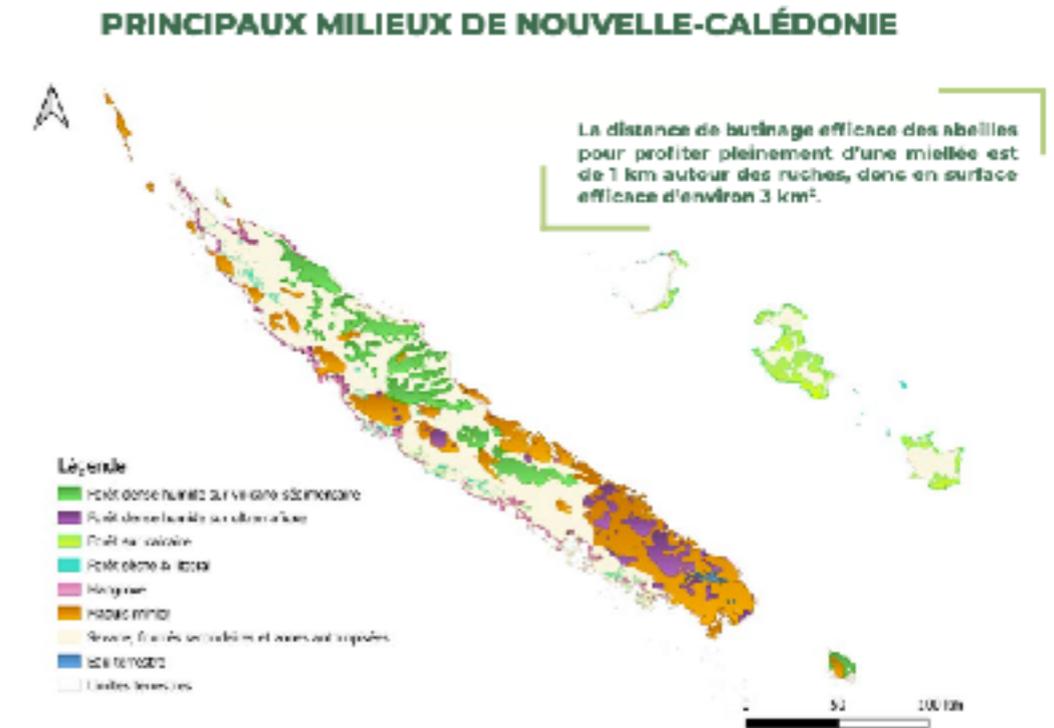
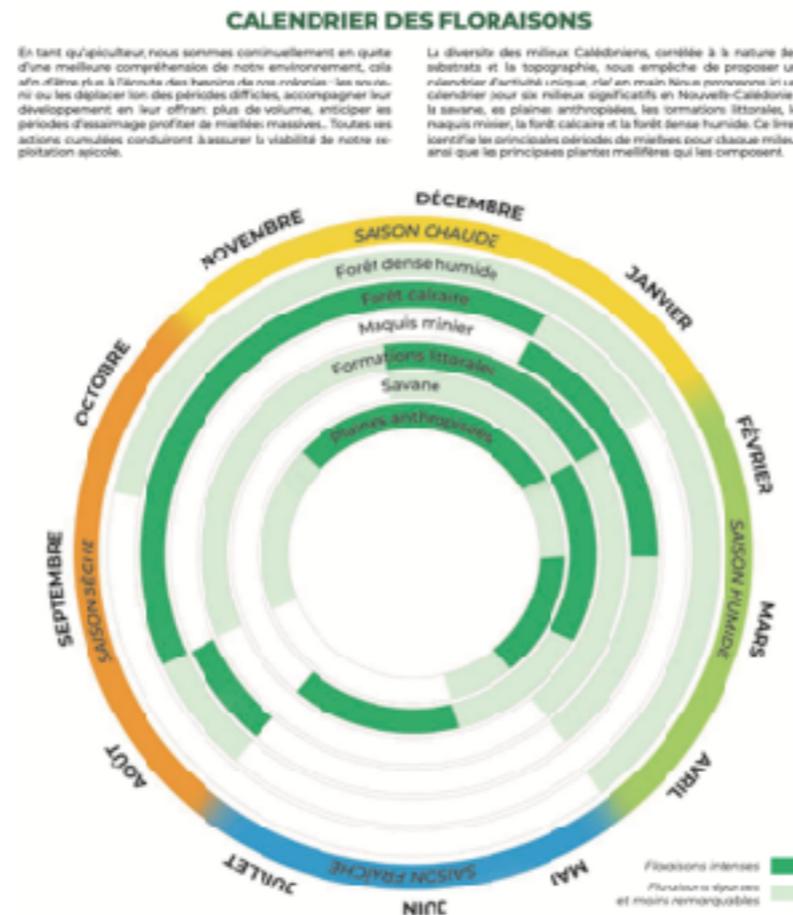
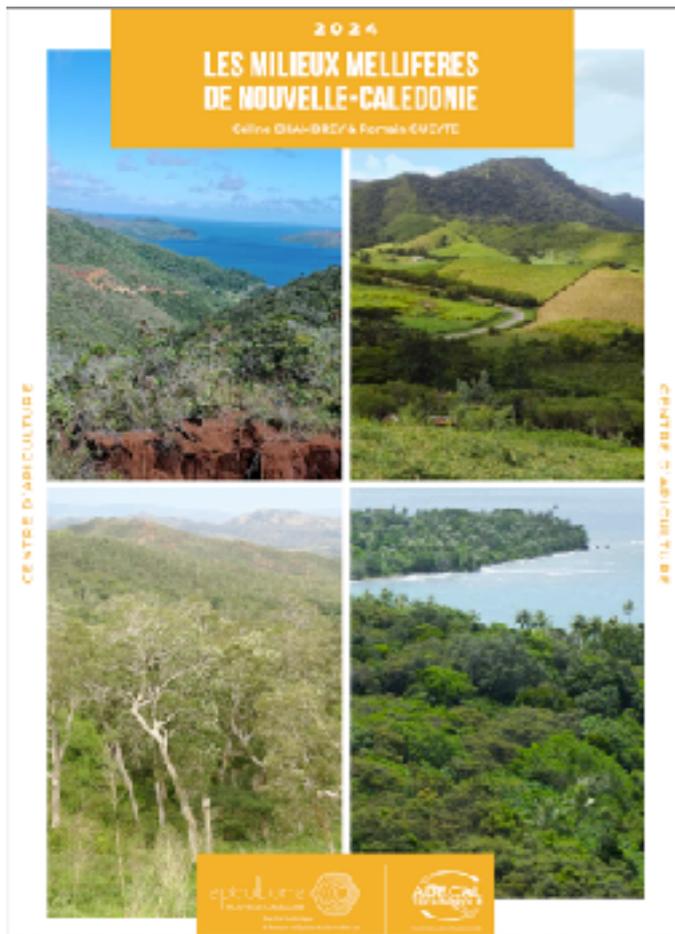
## Actions 2025

- Renouvellement de l'opération concours des miels sur le même format grâce au renouvellement de la subvention de l'agence rurale.

## Bilan 2024

- Le « guide des milieux mellifères calédoniens » a été finalisé. Il vient compléter l'offre de guides à ce sujet.
- Tirage à 200 exemplaires des guides des « 40 plantes mellifères intéressantes en pépinière » et du « guide des milieux mellifères calédoniens (commercialisation à 1500 F).
- Lames polliniques :
  - 55 pollens ont été montés sur lame en 2024 (en complément des 13 montés en 2023) > envoi de toutes les informations à notre laboratoire partenaire (CARI).

 [Guide des milieux mellifères](#)



## Actions 2025

- Les actions en matière de mise en valeur des plantes mellifères ont été dépriorisées par les partenaires conduisant à des baisses de budget sur ce thème et au départ de la botaniste du CPA. Il n'est pas prévu d'action spécifique sur ce thème en 2025.



# Pour rappel

Objectifs	Moyens	Modalités / Détails	Indicateurs
<b>Connaitre le cheptel apicole</b>	Déclaration de ruchers au RESA	Volontaire ; mise à jour en fin d'année	Nombre de déclarations à jour % ruchers géolocalisés
<b>Surveiller les pathogènes présents</b> > Incidences ou prévalences, répartition & impact	Visites sanitaires ASA/VRA Déclarations des maladies par les apiculteurs	<i>Surveillance passive</i> Visite volontaire Déclaration DS2 obligatoire	Nombre de visites réalisées Incidences annuelles DS2
	Enquêtes sanitaires	<i>Surveillance active</i> Echantillonnage aléatoire	Prévalences des maladies : <i>Virus, Nosema, Acarapis...</i>
<b>Améliorer l'état sanitaire du cheptel apicole néo-calédonien</b> > Diminution des incidences, prévalences et/ou impact	Conseils de gestion et prévention aux apiculteurs	Via visites ASA/VRA, formation, communication, sensibilisation	Diminution incidences annuelles des DS2
	Alerte LA	Suite à LA détectée lors des visites sanitaires ou déclarée directement par apiculteurs	Nombre d'alertes, de visites « post alerte » et de nouveaux cas détectés
	Expérimentations & plans de lutte collective volontaire	Dénombrement spores <i>P. larvae</i> , encagement de reines, cahier des charges	Résultats d'essais, Gestion des plans de lutte
<b>Prévenir l'introduction de pathogènes exotiques des abeilles</b>	Règlementation des importations, détection précoce, plans d'intervention d'urgence et de gestion	Ruchers sentinelles Piégeage Gestion des essaims sauvages Communication	Données de suivi, nouveaux DS1 intégrés au programme de détection précoce, validation des différents plans
<b>Définition du statut sanitaire officiel du cheptel apicole calédonien</b>	Rapport semestriel OIE	Loque américaine : diagnostic labo et clinique Loque européenne et <i>Nosema spp.</i> : diagnostic labo uniquement	Situation zoo-sanitaire sur WAHIS

- Moyens humains

- Coordination :

- Recrutement d'une nouvelle vétérinaire spécialisé abeilles à partir du 14/12/2023 pour la durée de son CDD.

- Animateur:

- Johann Boiteux, départ le 28/02/2024
- Le processus de recrutement d'un nouvel animateur a été stoppé suite aux 13 mai. Les actions de ce poste ont été dispatchées entre les agents du CPA en poste.

- Fonctionnement & financement

- Le financement de l'Agence rurale pour le fonctionnement du RESA est maintenu au **même niveau** pour l'année 2024. Cependant suite aux difficultés financières de l'ADECAL, le chômage partiel a été mis en place pour l'ensemble des salariés, réduisant le temps de travail de 20% pour la coordinatrice.



# Activité et formation

2024	ASA/VRA	PIL	PN	PS	TOTAL
<b>Actifs</b>	ASA	0	3	7	<b>10</b>
	VRA	/	0	1	<b>1</b>
	RESA/CPA	1	0	2	<b>3</b>
<b>Inactifs</b>	ASA/VRA	3	1	3	<b>7</b>
<b>% activité globale</b>					<b>66 %</b>

2022	ASA/VRA	PIL	PN	PS	TOTAL
Actifs	ASA	3	5	6	14
	VRA	/	1	2	3
	RESA/CPA	1	1	2	4
Inactifs	ASA/VRA	4	2	5	11
% activité globale					65 %

2021	ASA/VRA	PIL	PN	PS	TOTAL
Actifs	ASA	1	3	5	9
	VRA	/	1	3	4
	RESA/CPA	1	/	2	3
Inactifs	ASA/VRA	4	2	3	9
% activité globale					64 %

- Bilan 2024
  - Le nombre d'ASA/VRA actifs en 2024 s'élève à 11 hors salariés RESA/CPA (12 en 2023 / 17 en 2022 / 13 en 2021) sur 19 conventions actives (22 conventions signées en 2022 mais arrêt d'une vétérinaire dans le nord en 2022, départ d'une vétérinaire dans le sud et arrêt d'une ASA du Nord pour changement professionnel).
  - 1 newsletter « le courrier des ASA » envoyée en juillet 2024 contre 4 prévues



## **CONTEXTE ET OBJECTIFS**

*Elle est basée sur la déclaration annuelle de rucher, qui bien que n'étant pas obligatoire est bien acceptée par les apiculteurs, notamment car elle donne accès à des visites sanitaires. Les taux de couverture estimés les années précédentes se situent au même niveau que certains pays ou territoires dans lesquels la déclaration est obligatoire. Le niveau de précision de la déclaration en Nouvelle-Calédonie - via les coordonnées GPS du point de rucher est meilleur qu'en France où la déclaration se fait à l'échelle de la commune. Cela a permis la mise en place du système d'alertes téléphoniques aux ruchers voisins lors de cas de loque américaine déclaré et cela facilitera la mise en place de plans d'éradication, le cas échéant.*

# Déclaration de ruchers

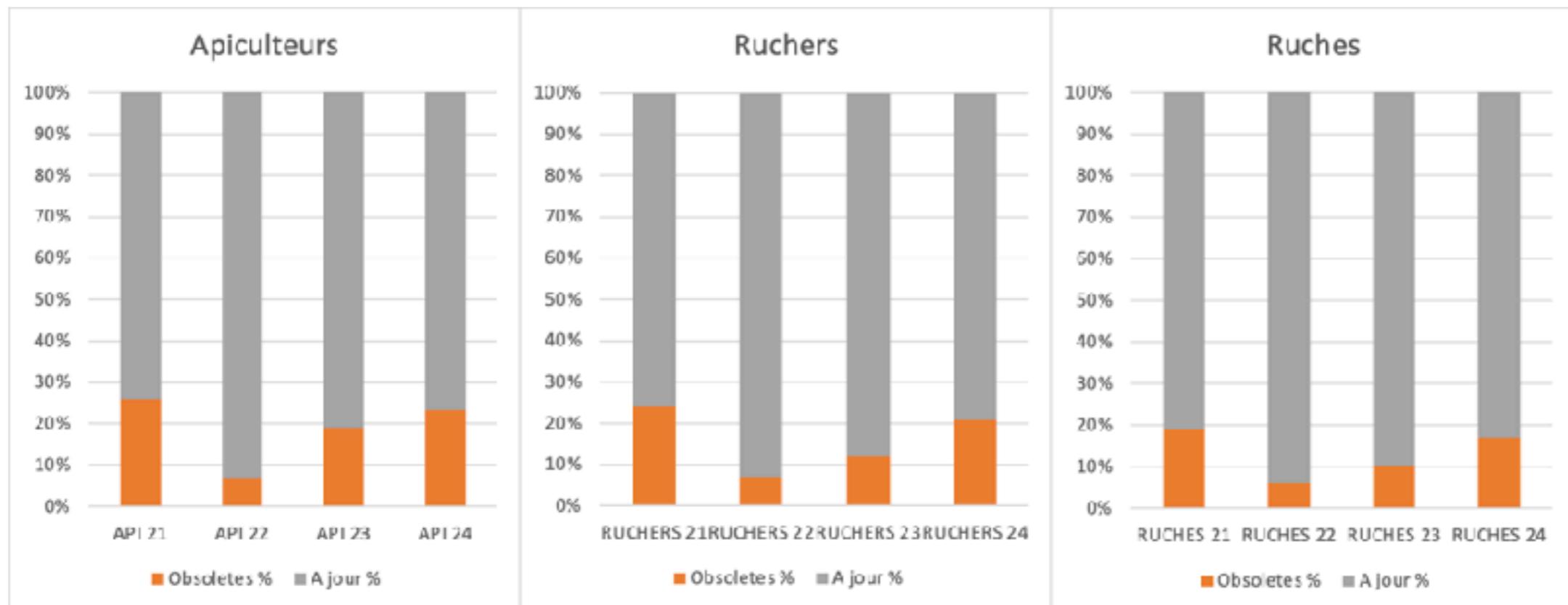
	<b>Au 28/02/2025</b>	<b>Apiculteurs</b>	<b>Ruchers</b>	<b>Ruches</b>
<b>2024</b>	<b>« A jour » DR &lt; 2 ans (28/02/2025)</b>	<b>628</b>	<b>1171</b>	<b>10908</b>
<b>2023</b>	<b>« A jour » DR &lt; 2 ans (28/02/2024)</b>	668	1233	11375
	Prévision Cotech 2023	619	1225	10659
	Ecart prévisions - données réelles (%)	8 %	1 %	7 %
<b>2022</b>	<b>« A jour » DR &lt; 2 ans (28/02/2023)</b>	681	1290	10885
	Prévision Cotech 2022	553	1136	10135
	Ecart prévisions - données réelles (%)	23 %	14 %	7 %
<b>2021</b>	<b>« A jour » DR &lt; 2 ans (28/02/2022)</b>	468	978	8891
	Prévisions Cotech 2021	550	1050	9500
	Ecart prévisions - données réelles (%)	-15 %	-7 %	-6 %

- Bilan 2024
  - Les données de ruches sont stables depuis 2022, compris dans une fourchette 10 800 - 11 400 ruches. En 2024, 40 apiculteurs de moins ont mis à jour leur déclaration.
- Actions 2025
  - En août 2025, les apiculteurs seront informés de l'ouverture de la période de déclaration. Une campagne de communication suivra (mailing, SMS, Facebook, phoning) et l'équipe CPA/RESA sera mobilisé pour assurer le fonctionnement des déclarations annuelles.

# Déclarations obsolètes & couverture RESA

- Bilan 2024
  - Comme les années précédentes, on ne considère plus les apiculteurs dont la déclaration date de **plus de 4 ans**, et comme « obsolètes » les apiculteurs dont la déclaration date de **2 à 4 ans**.
  - Pourcentages d'apiculteurs, de ruchers et de ruches « obsolètes » : après une baisse considérable en 2022 grâce à une campagne de phoning ciblé et un nettoyage du logiciel AZTEK, les niveaux remontent en 2023 et 2024. Ceci s'explique en partie par un segment d'apiculteur qui ne perçoit pas l'intérêt de faire une mise à jour de déclaration si aucune information n'a changé

Statut déclaration 24	Date DR	Apiculteurs	Ruchers	Ruches
# à jour	< 2 ans	628	1171	10908
# Obsolètes	Entre 2 et 4 ans	191	308	2258
<b>% Obsolètes</b>		<b>23 %</b>	<b>21 %</b>	<b>17 %</b>

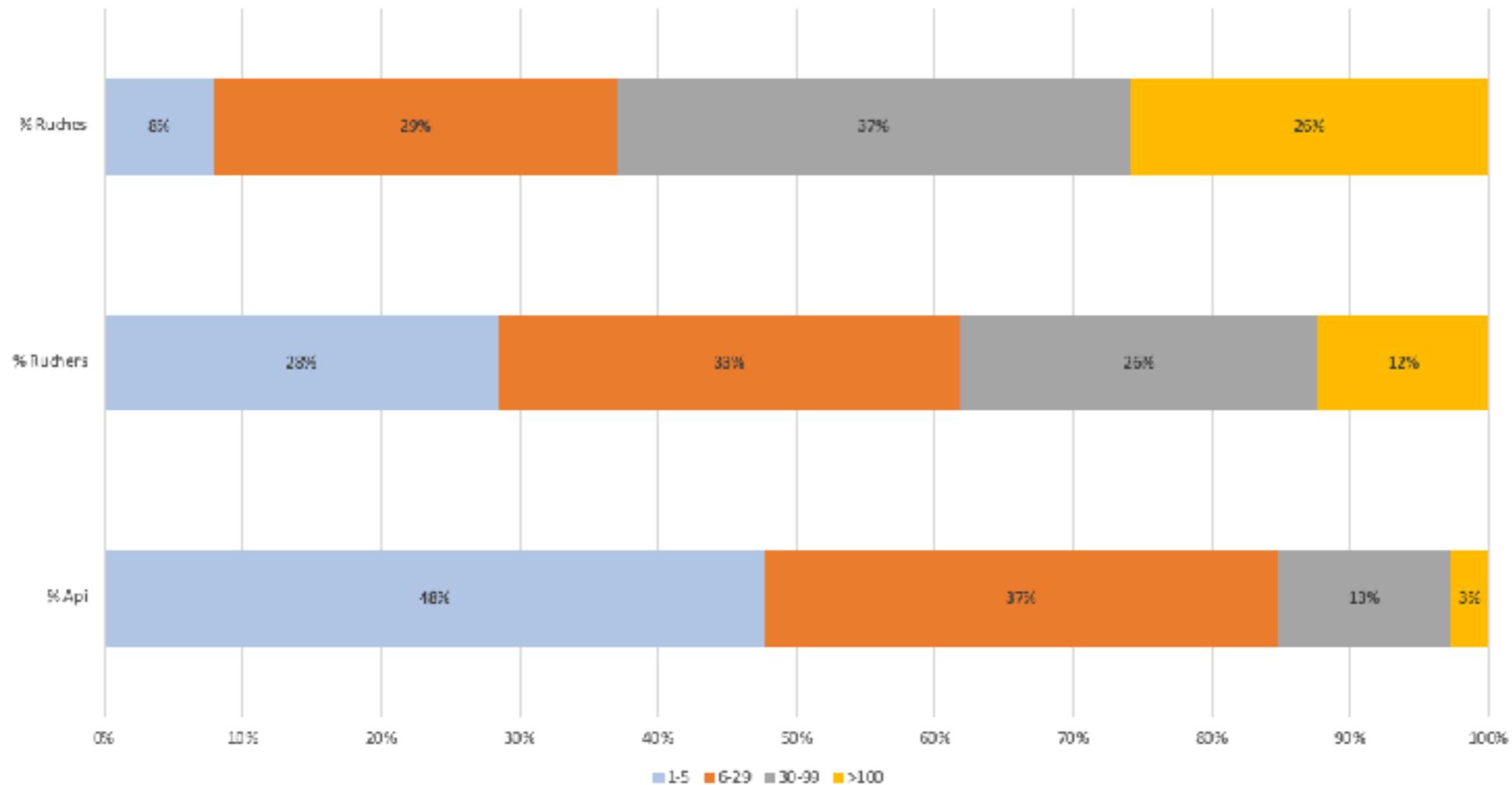


## Profil « Apiculteur déclarant »

- Ces indicateurs utilisés pour la 4ème année consécutive varient peu. Le cheptel moyen global revient à **17,4 ruches pour 1,9 rucher**
- Les apiculteurs déclarants ont été séparés en 4 catégories en fonction du nombre de ruches possédées. Ces groupes restent stables.

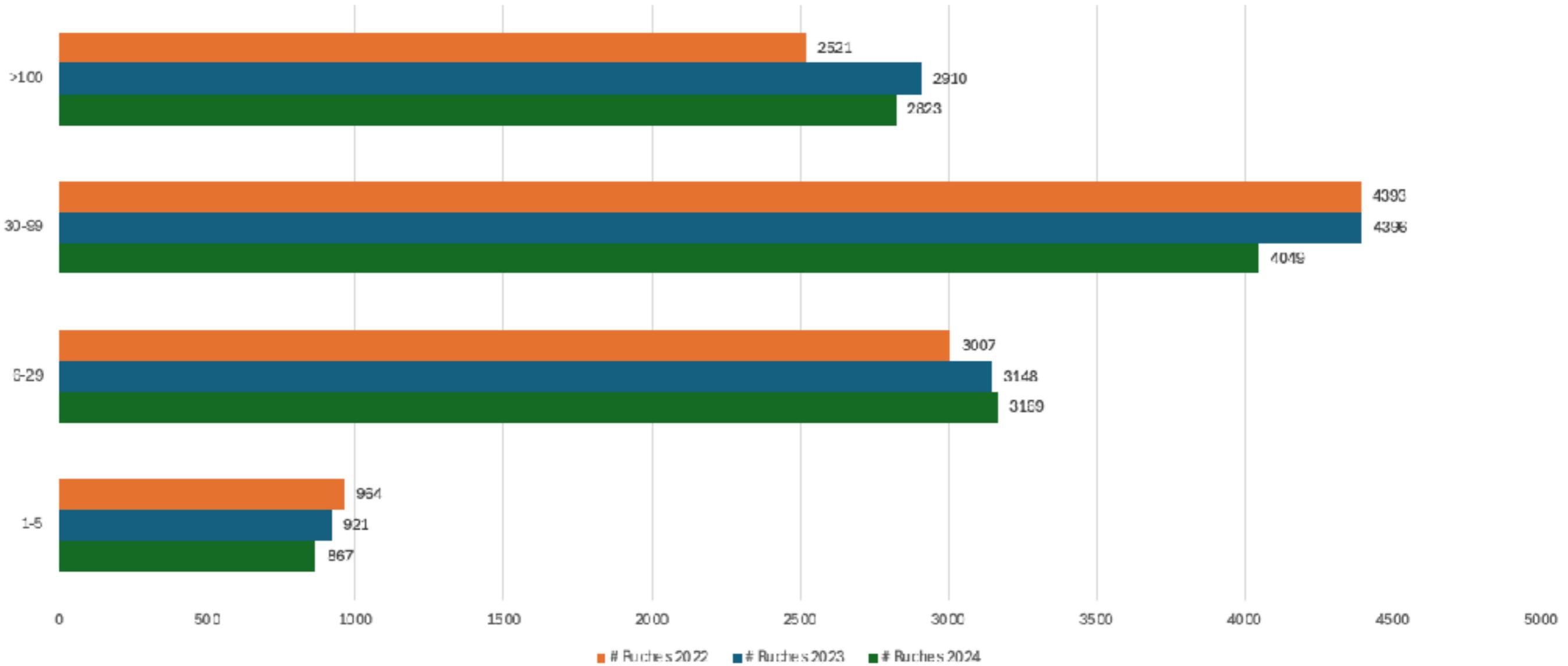
Profil « apiculteur déclarant »	# Apiculteurs	# Ruchers / apiculteur	# Ruches / apiculteur
≤ 5 ruches	300	1,1	2,9
> 5 et < 30 ruches	232	1,7	13,7
≥ 30 et <100	79	3,8	51,3
≥ 100 ruches	17	8,5	166,1
<b>Moyenne</b>		1,9	17,4

RÉPARTITION DU CHEPTEL PAR NOMBRE DE RUCHES POSSÉDÉES



# Profil « Apiculteur déclarant »

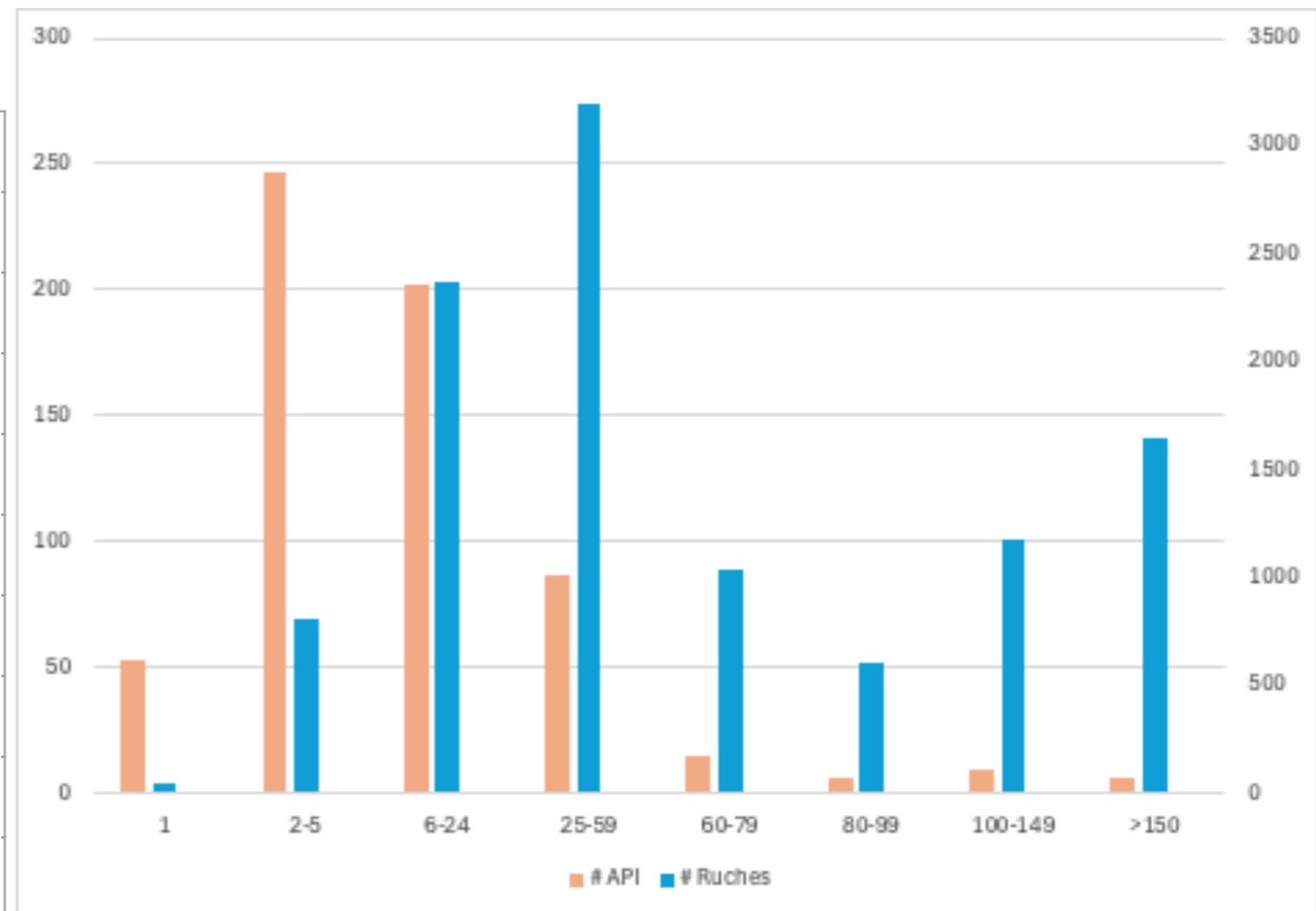
Total de ruches par catégorie en 2022, 2023, 2024



# Profil « Apiculteur déclarant »

- Proposition d'une catégorisation plus fine avec des seuils à 25 et 60 ruches calés sur les seuils d'obtention de la carte agricole (25 ruches) et de seuil professionnel dans les DOM (60 ruches) :
  - 126 producteurs professionnels pour 7675 ruches au sens du registre agricole,
  - 39 producteurs professionnels pour 4475 ruches selon les critères des DOM.

Catégorie	# API	# Ruches	Moyenne ruche/api
1	53	53	1
2-5	247	814	3
6-24	202	2366	12
25-59	87	3200	37
60-79	15	1038	69
80-99	7	614	88
100-149	10	1174	117
>150	7	1649	236
TOTAL	628	10908	



# FOCUS SUR LES MISES À JOUR DE DÉCLARATION :

## Un cheptel qui a peu varié sur deux saisons

- 501 apiculteurs ont mis à jour leur déclaration en 2023 et 2024.
- Le cheptel est relativement stable passant de 9481 à 9606 ruches (+1,3%).
- 92 apiculteurs indiquent une baisse de cheptel, 282 un maintien et 127 une augmentation

	# API	# Cheptel 23	# Cheptel 24	Variation 23 - 24	Variation %
Diminution	92	3176	2655	-521	-16,4 %
Maintien	282	4163	4163	0	0 %
Augmentation	127	2142	2788	646	30,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>501</b>	<b>9481</b>	<b>9606</b>	<b>125</b>	<b>1,3 %</b>

# Evolution & prévision

- Bilan 2024
  - Après le sursaut de nouvelles déclarations obtenues en 2022 avec la mise en place du nouveau système, on constate qu'il n'y a pas d'évolution majeure entre 2022 et 2024 (- 7% de déclarations à jour).
  - Pour la deuxième année, les données de production sont renseignées bénévolement par les producteurs. En 2024, parmi les 526 mises à jour de déclaration, 338 apiculteurs ont accepté de fournir leur données de production (66%). Ces données sont traités dans la partie « Transfert des bonnes pratiques apicoles ».
- Actions 2025
  - En fonction de l'avancée du projet gouvernemental de rendre la déclaration obligatoire, le système sera adapté courant 2025 (type de communication, évolution des modalités de déclaration, interface numérique...).
  - Pour les apiculteurs qui n'ont aucune variation de cheptel d'une année sur l'autre, une déclaration simplifiée devrait être mise en place afin de faciliter le processus.



## **CONTEXTE ET OBJECTIFS**

*La surveillance des pathogènes présents en Nouvelle-Calédonie se fait principalement via les visites sanitaires réalisées par les ASA, les VRA et l'équipe RESA. L'apiculteur déclaré peut notamment solliciter une visite lors de suspicion de maladie, pour un simple check up sanitaire de ses colonies avant la saison fraîche par exemple, pour un suivi de maladie ou avant l'achat de colonies. La déclaration directement par l'apiculteur de la loque américaine - Danger sanitaire de catégorie 2 - est de plus en plus fréquente et contribue également à la surveillance sanitaire. Ces données nous permettent de mieux évaluer l'impact des maladies des abeilles sur la filière et ainsi d'améliorer leur gestion.*

*Parallèlement à cela, des enquêtes ciblant un pathogène précis peuvent être réalisées pour approfondir nos connaissances sur son épidémiologie et pour affiner les conseils de prévention et de gestion donnés aux apiculteurs lors de formations ou de visites sanitaires. La création de plans de lutte collective visant les maladies les plus impactantes localement permettrait une amélioration de l'état sanitaire du cheptel apicole à l'échelle globale.*

*Enfin, c'est via ces deux axes de surveillance que le SIVAP peut déclarer semestriellement les cas de maladies listés par l'OIE afin de définir le statut sanitaire officiel du territoire - statut qui conditionne les éventuels échanges internationaux.*

# Visites sanitaires - Chiffres

	Visites	Apiculteurs	Ruchers	Ruches
<b>2024</b>	<b>82</b>	<b>65</b>	<b>77</b>	<b>449</b>
<b>2023</b>	67	50	70	462
<b>2022</b>	102	79	92	542
<b>2021</b>	65	59	65	300

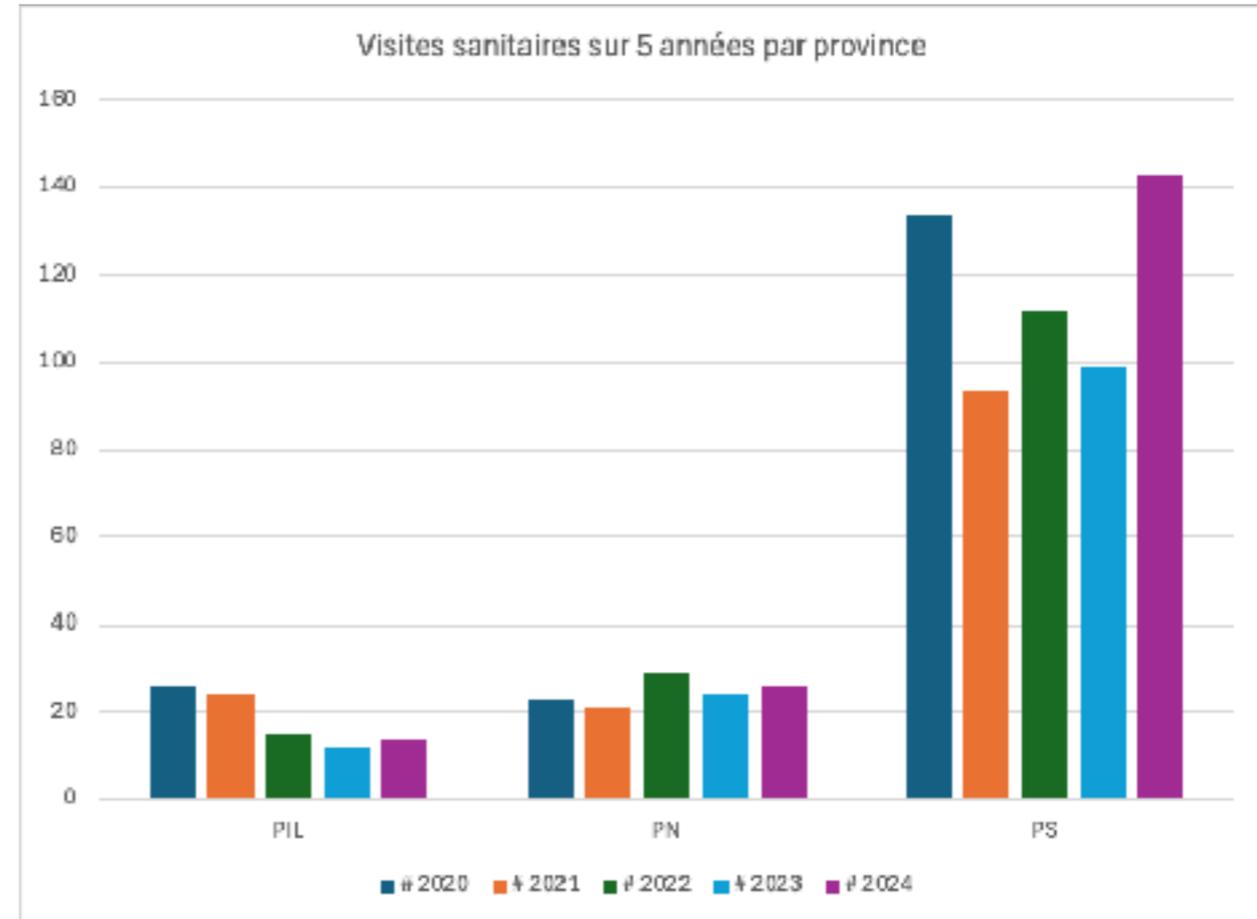
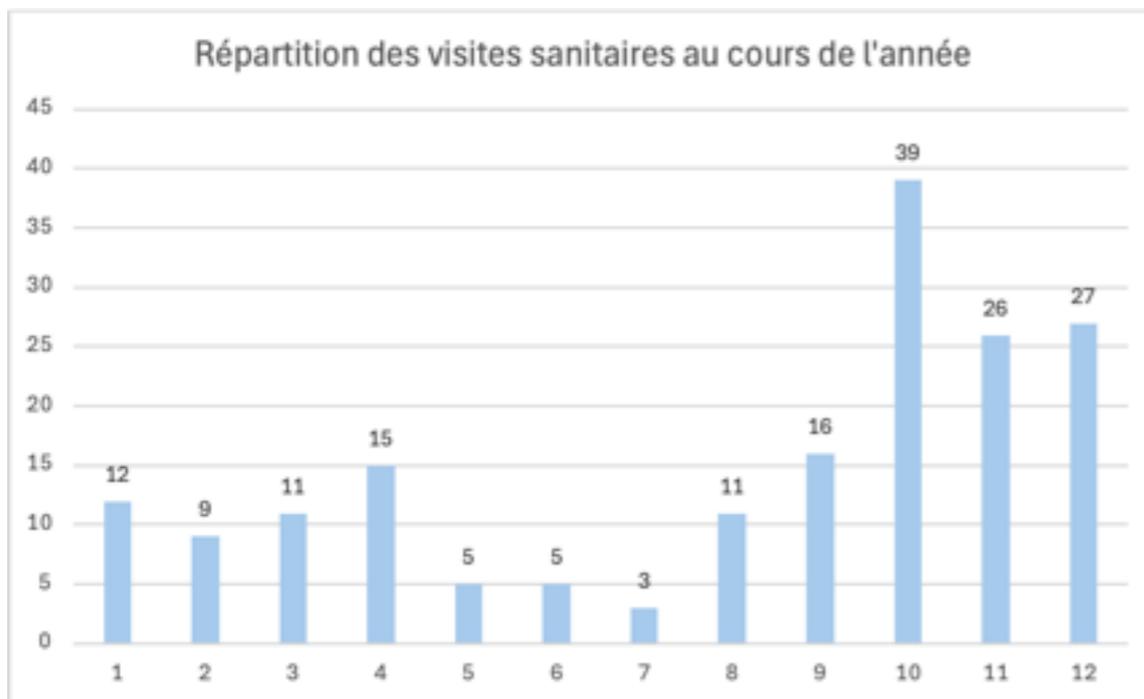
2024	Type de visite	# visites	# Api	# Ruchers	# Contrôle de ruches	
Classique	Surveillance sanitaire	82	65	77	449	
	Suspicion					68
	Suivi de maladie					2
	Alerte LA					6
	Autre					5
Sentinelle	Sentinelle ASA	101	/	/	481	
	Sentinelle CPA/RESA					13
<b>TOTAL</b>		<b>183</b>	<b>183</b>	<b>65</b>	<b>922</b>	

- Malgré le contexte difficile de cette année le nombre de visites organisées en 2024 a augmenté par rapport aux dernières années (hors pic de 2022 avec l'organisation des visites de validation des nouveaux ASA, ).
- Le nombre de ruches visitées est en légère baisse, en lien avec une diminution de la taille des ruchers visités (Moyenne 2024 : 7,6 ruches/rucher >< 2023 : 11,4).

*NB. Les visites sentinelles Apivar RESA, ASA et VRA sont présentées ici à titre indicatif ; elles n'entrent que partiellement dans les calculs d'incidence des maladies : une seule visite par rucher par an est comptabilisée pour ces calculs ; les données issues de ces visites à visée « biosécurité » seront détaillées dans la partie « Prévention des épidémies »*

# Visites sanitaires - Répartition & évolution

Visites sanitaires	PIL	PS	PN	Total
# 2024	14	143	26	183



- Bilan 2024
  - Pour la 2ème année consécutive la totalité des visites sanitaires réalisées dans les îles concerne le suivi des ruchers sentinelles par la technicienne CPA sur Lifou. Les différents ASA formés sur les îles Loyauté semblent ne pas présenter d'intérêt particulier pour la réalisation de visites sanitaires.
  - Les évènements du mois de mai et la difficulté de circulation qui ont suivi sur plusieurs mois en Nouvelle Calédonie a eu un impact sur les visites de ruches. Cela rendant les visites de fin de saison avec habituellement un pic en juin impossibles. Pour essayer de compenser ce manque un effort d'intensification des visites a été effectué lors du dernier trimestre 2024 grâce à l'organisation et l'investissement de nos agents CPA/RESA et certains ASA.
  - Les nouvelles modalités de promotion des visites exceptionnelles ont porté leur fruit en fin d'année 2024 (**effort de promotion des visites sanitaires** via la sollicitation individuelle des apiculteurs par le RESA/CPA et l'organisation du planning avec les ASA volontaires).

# Visites sanitaires - logistique



Moyennes	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Temps passé sur l'exploitation (h)	02:06	02:06	01:36	01:28	/	<b>01:55</b>
Distance parcourue AR (km)	45,5	26,8	23,4	22,4	40,7	40,1
Indemnisation (FCFP)	12.500	10.763	9.236	13.883	14.580	13.945

- Bilan 2024
  - *Les données ci-dessous reprennent exclusivement les visites sanitaire effectuées par les ASA/VRA hors agent du RESA/CPA.*
  - *Les durées de visites ont augmenté cette année (+27min) par rapport à 2022. Cette moyenne est calculée à partir des données reçues par les ASA, quelques unes étant manquantes, un effort sera demandé en 2025 aux ASA pour penser à bien l'annoter.*
  - *Les distances moyennes sont restées stables par rapport à 2023, et donc restent plus hautes qu'en 2020 à 2022 en raison de plusieurs visites sanitaires réalisées par des ASA sur des communes différentes. Ces valeurs seraient augmentées avec la prise en compte des distances parcourues par les ASA/CPA.*
  - *En lien avec une diminution du nombre de ruches visitées, les indemnités moyennes ont également diminué en 2024.*
  - *Réalisation d'un bilan de visites sanitaire mensuel pour la mise en paiement des indemnités plus régulière.*

Rappel des modalités d'indemnisation	Montant (FCFP)	
Forfait de base	5000	
Forfait logistique	1000	
Indemnité par ruche	600	/ ruche
Indemnité kilométrique	109	/ km

# Effort de visites sanitaires

	2020			2021			2022			2023			2024		
	Visité(e)s	Déclaré(e)s	% Couverture												
Ruches	655	8434	<b>7,7</b>	355	8891	<b>4,0</b>	542	10885	<b>5 %</b>	462	11375	<b>4 %</b>	449	11239	<b>4 %</b>
Ruchers totaux	112	973	<b>11,5</b>	75	978	<b>7,7</b>	92	1290	<b>7 %</b>	70	1233	<b>6 %</b>	82	1239	<b>7 %</b>
Apiculteurs	97	480	<b>20,0</b>	60	468	<b>12,8</b>	79	681	<b>12 %</b>	50	668	<b>7 %</b>	65	657	<b>10 %</b>

- Bilan 2024

- Le **taux de sondage à l'échelle** « ruche » reste stable depuis 3 années. Le nombre de ruches visitées reste dans la moyenne de 21 à 23.
- Lors des visites, le **pourcentage** moyen de **ruches ouvertes** est de 71,4% (449/629) contre 63,4% (462/729) en 2023, 58,6% (542/925) en 2022 et 67,2% en 2021. Soit une **progression** de 13% sur un an.
- L'objectif fixé à 100 visites sanitaires et 50 visites sentinelles n'est pas atteint pour les visites sanitaires (82) mais dépassé et doublé pour les visites sentinelles (101).

# Effort de visites sanitaires

## • Actions 2024

- En 2024, il a été proposé de fixer un objectif de visites sanitaires par commune pour couvrir uniformément les ruchers déclarés. Face à la réticence des apiculteurs à solliciter ces visites, il a été suggéré d'orienter les efforts pour répondre aux besoins de surveillance sanitaire et éviter toute zone négligée. Un taux cible d'échantillonnage de 5 à 8 % a été fixé.
- → Malgré la difficulté d'accès de certaines zones (notamment PN) et l'absence d'ASA pour la PIL, **l'objectif est atteint** pour les **ruchers** (6,6%) et au seuil pour les colonies (4,0%). Pour la Grande Terre cela atteint 7,3% et 4,6% respectivement.
- À noter qu'en province nord et îles, les apiculteurs sont suivis par des techniciens du CPA.

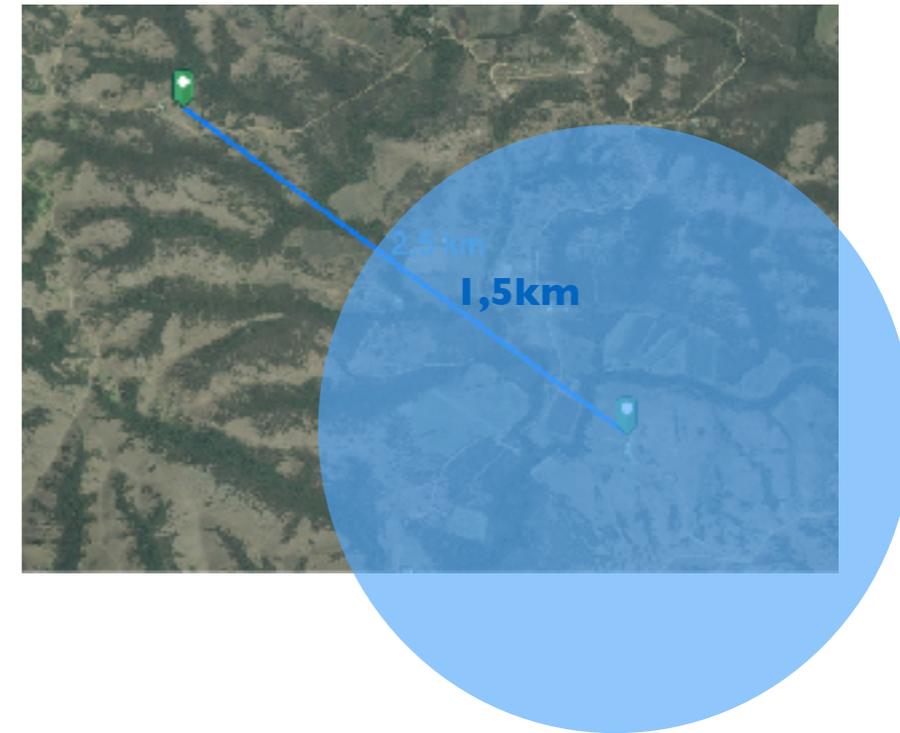
Commune	RUCHERS DÉCLARÉS 23	RUCHERS VISITES 24	% RUCHERS visités / commune	RUCHES DÉCLARÉES 23	RUCHES VISITEES 24	% RUCHES visitées / commune
BOULOUPARIS	96	8	8 %	804	51	6 %
BOURAIL	122	12	10 %	1356	72	5 %
CANALA	6		0 %	36		0 %
DUMBEA	97	9	9 %	707	30	4 %
FARINO	17		0 %	156		0 %
HIENGHENE	1		0 %	5		0 %
HOUAILOU	7		0 %	88		0 %
ILE DES PINS	8		0 %	69		0 %
KAALA-GOMEN	11	1	9 %	109	3	3 %
KONE	27		0 %	138		0 %
KOUAOUA	3		0 %	26		0 %
KOUMAC	61		0 %	533		0 %
LA FOA	47	3	6 %	415	20	5 %
LIFOU	84		0 %	1132		0 %
MARE	29		0 %	170		0 %
MOINDOU	45	1	2 %	459	8	2 %
MONT-DORE	105	7	7 %	573	23	4 %
NOUMEA	94	11	12 %	373	44	12 %
OUEGOA	75	9	12 %	1176	90	8 %
PAITA	126	12	10 %	1200	58	5 %
POINDIMIE	11		0 %	81		0 %
PONERIHOUEN	11	1	9 %	84	4	5 %
POUEBO	19		0 %	287		0 %
POUEMBOUT	52	4	8 %	369	28	8 %
POUM	19		0 %	281		0 %
POYA NORD	17		0 %	181		0 %
POYA SUD	6	1	17 %	67	4	6 %
SARRAMEA	9		0 %	155		0 %
THIO	6		0 %	8		0 %
TOUHO	11		0 %	109		0 %
VOH	15	3	20 %	86	13	15 %
YATE	2		0 %	6		0 %
<b>Total général</b>	<b>1239</b>	<b>82</b>	<b>7 %</b>	<b>11239</b>	<b>449</b>	<b>4 %</b>

Commune	RUCHERS DÉCLARÉS 23	5 %	8 %	RUCHERS VISITES 24	% RUCHERS visités / commune	Suivi technique
BOULOUPARIS	96	5	8	8	8 %	
BOURAIL	122	7	10	12	10 %	
CANALA	6	1	1		0 %	
DUMBEA	97	5	8	9	9 %	
FARINO	17	1	2		0 %	
HIENGHENE	1	1	1		0 %	x
HOUAILOU	7	1	1		0 %	x
ILE DES PINS	8	1	1		0 %	
KAALA-GOMEN	11	1	1	1	9 %	
KONE	27	2	3		0 %	x
KOUAOUA	3	1	1		0 %	
KOUMAC	61	4	5		0 %	x
LA FOA	47	3	4	3	6 %	
LIFOU	84	5	7		0 %	x
MARE	29	2	3		0 %	x
MOINDOU	45	3	4	1	2 %	
MONT-DORE	105	6	9	7	7 %	
NOUMEA	94	5	8	11	12 %	
OUEGOA	75	4	6	9	12 %	
PAITA	126	7	11	12	10 %	
POINDIMIE	11	1	1		0 %	x
PONERIHOUEN	11	1	1	1	9 %	
POUEBO	19	1	2		0 %	x
POUEMBOUT	52	3	5	4	8 %	
POUM	19	1	2		0 %	x
POYA NORD	17	1	2		0 %	x
POYA SUD	6	1	1	1	17 %	
SARRAMEA	9	1	1		0 %	
THIO	6	1	1		0 %	
TOUHO	11	1	1		0 %	x
VOH	15	1	2	3	20 %	
YATE	2	1	1		0 %	
<b>Total général</b>	<b>1239</b>	<b>79</b>	<b>100</b>	<b>82</b>	<b>7 %</b>	

Commune	RUCHES DÉCLARÉES 23	5 %	8 %	RUCHES VISITÉES 24	% RUCHES visitées / commune	Suivi technique
BOULOUPARIS	804	41	65	51	6 %	
BOURAIL	1356	68	109	72	5 %	
CANALA	36	2	3		0 %	
DUMBEA	707	36	57	30	4 %	
FARINO	156	8	13		0 %	
HIENGHENE	5	1	1		0 %	x
HOUAILOU	88	5	8		0 %	x
ILE DES PINS	69	4	6		0 %	
KAALA-GOMEN	109	6	9	3	3 %	
KONE	138	7	12		0 %	x
KOUAOUA	26	2	3		0 %	
KOUMAC	533	27	43		0 %	x
LA FOA	415	21	34	20	5 %	
LIFOU	1132	57	91		0 %	x
MARE	170	9	14		0 %	x
MOINDOU	459	23	37	8	2 %	
MONT-DORE	573	29	46	23	4 %	
NOUMEA	373	19	30	44	12 %	
OUEGOA	1176	59	95	90	8 %	
PAITA	1200	60	96	58	5 %	
POINDIMIE	81	5	7		0 %	x
PONERIHOUEN	84	5	7	4	5 %	
POUEBO	287	15	23		0 %	x
POUEMBOUT	369	19	30	28	8 %	
POUM	281	15	23		0 %	x
POYA NORD	181	10	15		0 %	x
POYA SUD	67	4	6	4	6 %	
SARRAMEA	155	8	13		0 %	
THIO	8	1	1		0 %	
TOUHO	109	6	9		0 %	x
VOH	86	5	7	13	15 %	
YATE	6	1	1		0 %	
<b>Total général</b>	<b>11239</b>	<b>578</b>	<b>914</b>	<b>449</b>	<b>4 %</b>	

# Alerte LA

Province	2019	2020	2021	2022	2023	2024
# Alertes LA	34	34	19	15	14	4
Dont # après déclaration apiculteurs	Inc.	18	17	3	4	1
# Apiculteurs alertés	153	228	103	32	49	25
# Ruchers concernés	202	241	122	40	63	30
# Visites sanitaires réalisées a posteriori	10	10	4	6	5	5
# Visites avec LA diagnostiquée	4	2	1	0	0	0



- Bilan 2024

- Total de 4 alertes lancées, baisse significative dans le suivi celle amorcée en 2021, mais aussi liée cette année avec le contexte des évènements touchant la Nouvelle-Calédonie, entraînant une diminution du suivi des ruchers (difficultés d'accès).
- Parmi les 4 alertes, **1** a été lancée suite à une **déclaration de cas de loque américaine directement par l'apiculteur.**

- Actions 2025

- **Continuer et renforcer la communication auprès des apiculteurs pour qu'ils déclarent spontanément leurs cas de LA.**
- Maintenir les alertes LA et insister auprès des apiculteurs dans le périmètre pour l'organisation de visites de contrôle

# Incidences annuelles des maladies

Maladie	Infectés		Taux de confirmation labo	Incidence annuelle		% colonies infectées dans les ruchers détectés contaminés lors des visites
	Colonies	Ruchers		« colonie »	« rucher »	
Loque américaine (LA)	11	4	0 % (2 prélèvements)	2,5 %	4,6 %	25 %
Loque européenne (LE)	33	15	50% / (6 prélèvements)	7,4 %	17,1 %	33 %
SBV (virus du couvain sacciforme)	29	15	NA	6,5 %	17,1 %	36 %

## Bilan 2024

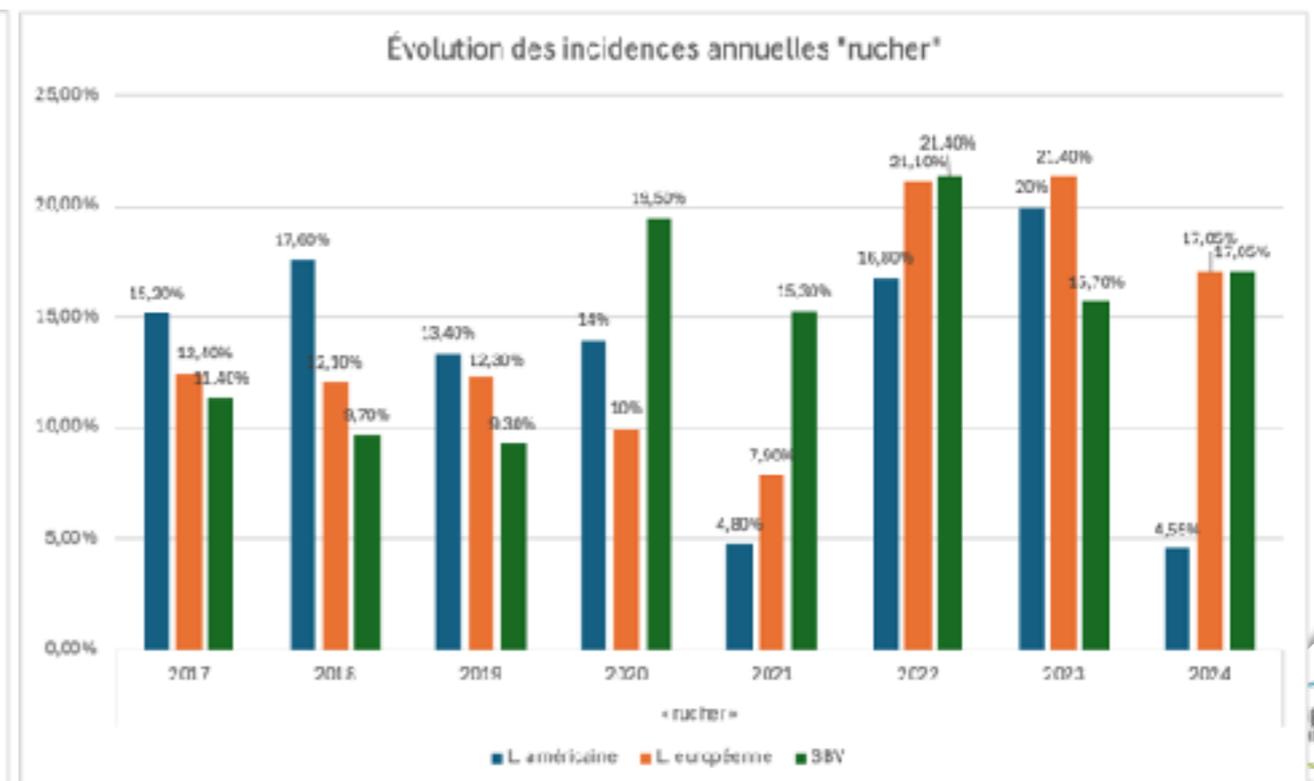
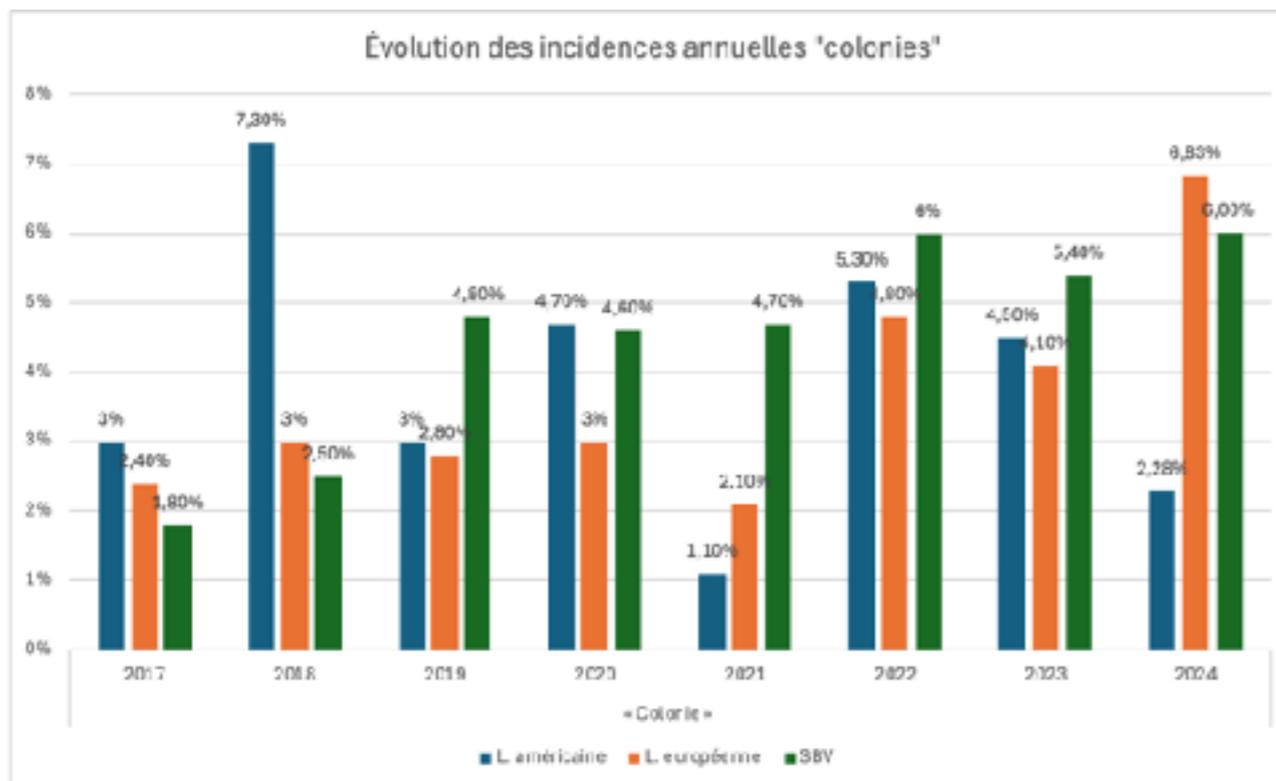
- Etant donné que les Îles Loyauté et l'Île des Pins sont indemnes de LA et de LE, les valeurs d'incidence de ces deux maladies ont été calculées à partir des **données de visites sanitaires sur la Grande Terre uniquement**, afin de mieux visualiser l'impact des maladies. Pour le virus du couvain sacciforme (SBV) qui est présent sur tout le territoire, toutes les visites sanitaires ont été prises en compte.
- A noter que le cas de LA issu de déclaration d'apiculteur n'est pas comptabilisé ici car cela viendrait gonfler artificiellement les données.
- Deux analyses de laboratoire ont été réalisées pour confirmation ou infirmation du diagnostic de la LA et 6 pour la LE. Aucun prélèvement n'a été réalisé sur suspicion de SBV.
- En 2024, les 2 prélèvements pour analyses LA, réalisés à des périodes différentes, sont revenus négatifs. Le premier sur un rucher avec antécédent LA, et signes cliniques de LE atypique, l'analyse a permis d'écarter la LA et confirmer la LE. Le deuxième présentait des signes cliniques LA significatifs selon l'ASA, après discussion avec le LNC et l'ASA cela pourrait être lié à des signes cliniques de LE atypique également. Dans ce cas il a été rappelé de bien effectuer le test de l'allumette (filant de >2cm, non cassant) et refaire prélèvement au besoin.
- La proportion des colonies infectées au sein des ruchers infectés est globalement élevée alors que le plus souvent seule une colonie est atteinte ; cela est à rapprocher du fait que la majorité des visites concernent des petits ruchers et du fait que cette proportion est calculée sur le nombre de ruches ouvertes et non présentes sur le rucher.
- La **nette baisse** observée en 2024 pour le niveaux d'incidence de la **LA** - ils étaient en moyenne de l'ordre de 4,5% à l'échelle « colonie » et de 20% à l'échelle « rucher » en 2023 - est difficile à interpréter du fait du contexte de la Nouvelle Calédonie. Il peut s'agir d'une réelle amélioration de la santé des colonies - ce qui paraît peu probable - ou d'un taux de sondage trop faible sur un échantillonnage non aléatoire. Aussi il y a eu peu de communication pour relancer la vigilance et la déclaration auprès des apiculteurs, un seul un apiculteur a déclaré un cas.

# Evolution des incidences annuelles

Maladies	2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	Colonie	Rucher														
L. américaine	3,0	15,2	7,3	17,6	3,0	13,4	4,7	14,0	1,1	4,8	5,3	16,8	4,5 %	20,0 %	2,28 %	4,55 %
L. européenne	2,4	12,4	3,0	12,1	2,8	12,3	3,0	10,0	2,1	7,9	4,8	21,1	4,1 %	21,4 %	6,83 %	17,05 %
SBV	1,8	11,4	2,5	9,7	4,8	9,3	4,6	19,5	4,7	15,3	6,0	21,4	5,4 %	15,7 %	6,00 %	17,05 %

- Bilan 2024 des niveaux d'incidence :

- A l'échelle de « colonie », seule l'incidence du SBV s'est maintenue stable. L'incidence de la LA a baissé (-2,2), et celle de la LE a augmenté (+2,7).
- A l'échelle « rucher », l'incidence de la LA a fortement baissé (-15,5), celle de la LE a baissé (-4,3) mais reste supérieure à la moyenne des niveaux 2017-2021. Pour la SBV légère augmentation (+1,3).
- Les niveaux d'incidence LE et SBV restent élevés pour une troisième année consécutive.





## **CONTEXTE ET OBJECTIFS**

*Le statut sanitaire du cheptel apicole néo-calédonien est extrêmement privilégié et il est face à la propagation de nombreux pathogènes et nuisibles des abeilles à l'échelle mondiale. Parmi les différentes actions du RESA, un focus important est mis sur la prévention de leur introduction.*

*Chronologiquement, un pathogène des abeilles tentant d'entrer sur le territoire - le plus probablement via un essaim contaminé sur un bateau ou moins probablement via une importation frauduleuse d'abeilles - rencontrerait tout d'abord les agents de contrôle aux frontières du SIVAP et leurs chiens détecteurs d'abeilles ; il pourrait ensuite être intercepté dans un des pièges à essaims placés autour du port pour l'accueillir ; à moins qu'il ne soit repéré par le grand public sur un des bâtiments du quai Ferry et cueilli par un apiculteur puis testé par le RESA. S'il parvient malgré tout à passer ces différentes barrières, l'essaim finirait par s'installer à proximité du port et par entrer en contact avec les abeilles des ruches sentinelles où il serait finalement décelé.*

*La détection du pathogène, selon son stade de propagation, donnera lieu à la simple destruction des abeilles porteuses, à la mise en place d'un plan d'éradication ou directement au passage à un plan de gestion.*

# Ruchers sentinelles Apivar



- Bilan 2024
    - Ruchers sentinelles Apivar RESA/CPA
      - Continuité des actions en cours : 86 visites réalisées sur 7 ruchers suivis (SLN, Artillerie, Port Autonome, station d'épuration James Cook, Wé, Easo, Bourail).
      - Ce chiffre est nettement augmenté par rapport à 2023 (53 visites) dû à l'adaptation des modalités de suivi pour augmenter la fréquence de contrôle (tous les 15 jours, ruchers de la grande terre). Cela a pour but d'améliorer nos tests sensibilité de détection.
      - Le rucher de Port Ouenghi a été changé d'emplacement puis totalement enlevé suite à des nuisances des abeilles.
    - Ruchers sentinelles Apivar ASA/VRA :
      - 13 visites sur 4 ruchers suivis (KNS, Prony-Goro, Koumac, Ouégoa,)
      - Le rucher sentinelle de Maré n'a pas encore été mis en place malgré la signature d'une convention avec l'ASA concerné.
      - Le rucher sentinelle de KNS n'a pu être visité qu'une seule fois par le CPA/RESA. Cela faisant suite aux difficultés d'accès déjà préexistantes par le VRA mais cette année également par la fermeture de l'usine en août.
- > AUCUNE DE CES VISITES N'A MENÉ À UNE SUSPICION D'INTRODUCTION DE PATHOGENES EXOTIQUES...**

- Actions 2025 :
  - Sécurisation des ruchers existants et notamment adaptation des modalités de suivi de KNS dans le cas de reprise d'activité, identification de nouveaux sites pour la deuxième ceinture de sentinelles sur Nouméa
  - Continuer l'amélioration des rotations des traitements pour contrer une éventuelle résistance aux acaricides des populations de varroa qui pourraient s'introduire sur le territoire : augmentation de la fréquence d'usage de l'acide oxalique/encagement sur les ruchers sentinelles RESA. Suivre la mise sur le marché de lanière à l'acide oxalique.

# Emplacements de ruchers sentinelles et pièges

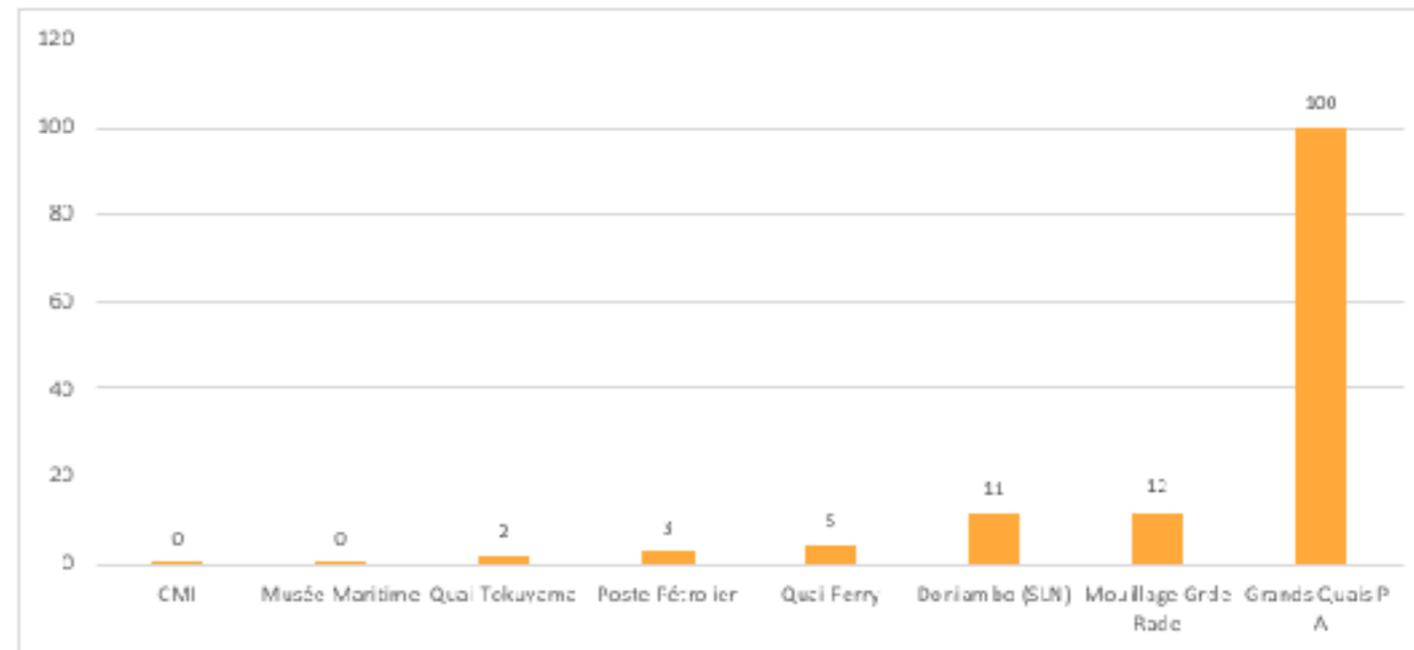
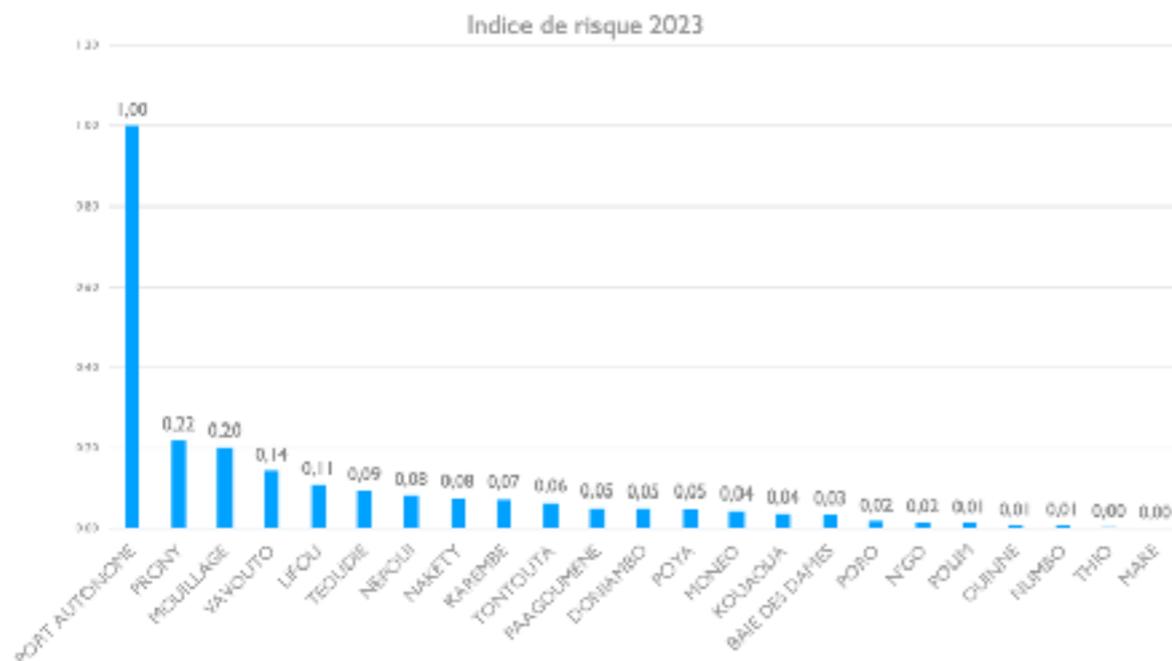


Figure 5: Index de risque simplifié par quai de Nouméa

Source: Les statistiques du port autonome de la NC, [www.oie.int/fr](http://www.oie.int/fr)

## • Bilan 2024

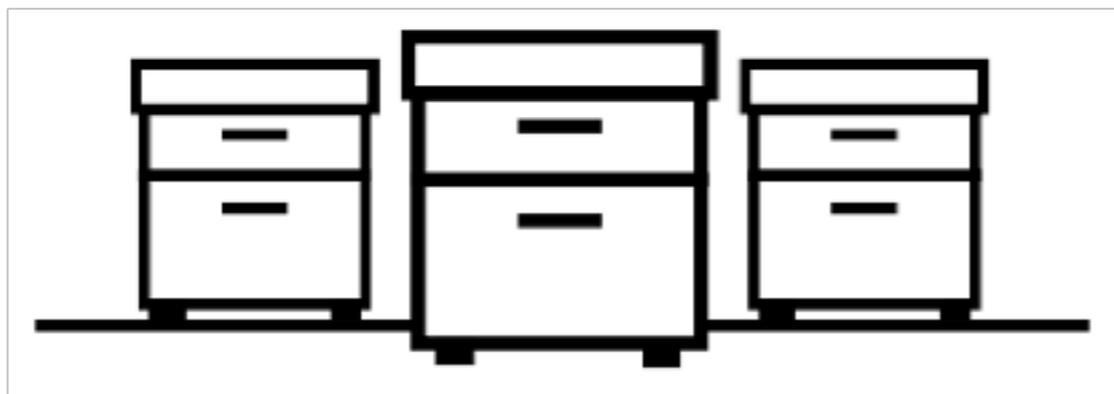
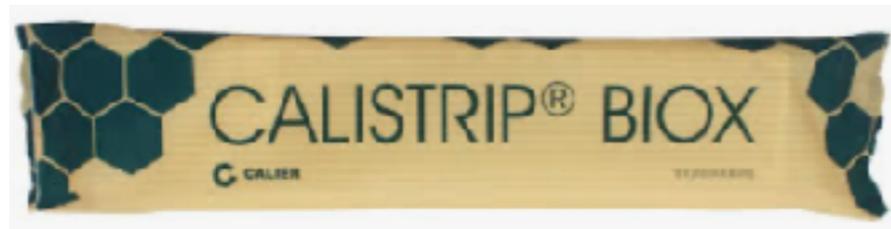
- L'estimation du risque d'introduction de pathogènes et nuisibles exotiques des abeilles par port fait ressortir les ports de Nouméa, Prony et Vavouto comme les plus à risque sur la base des chiffres 2023, avec une légère hausse du nombre de touchés de bateaux par rapport à la dernière étude d'incidence de 2020. *Il n'a pas été possible pour l'équipe du RESA d'obtenir les données 2021 et 2022 malgré des relances des services concernés.*
- Nouméa est représenté par Port Autonome, Mouillage et Baie des dames. Le Port Autonome reste le port au risque le plus important avec 560 touchés de bateaux. Le risque sur ce port apparaît cinq fois supérieur aux ports suivants qui sont Prony, « Mouillage », Vavouto et Lifou.
- *Si l'on regarde à l'échelle des différents quais de Nouméa afin d'orienter plus précisément l'implantation des pièges à essaims, les grands quais du port autonome sont les plus à risque, suivi du mouillage dans la grande rade puis des quais de la SLN. Ces zones sont déjà équipées de ruchers sentinelles et pièges à essaims. Des pièges ont également été positionnés quai ferry, au betico et aux pilotes. Par contre, aucun piège à essaim, ni rucher sentinelle n'est installé au sud du quai Ferry, qui apparaît tout de même en 4<sup>ème</sup> position, du fait qu'il reçoit les bateaux de croisière.*
- 2 nouveaux emplacements potentiels autour du port autonome ont été relevés par les agents du SIVAP port.

## • Actions 2025

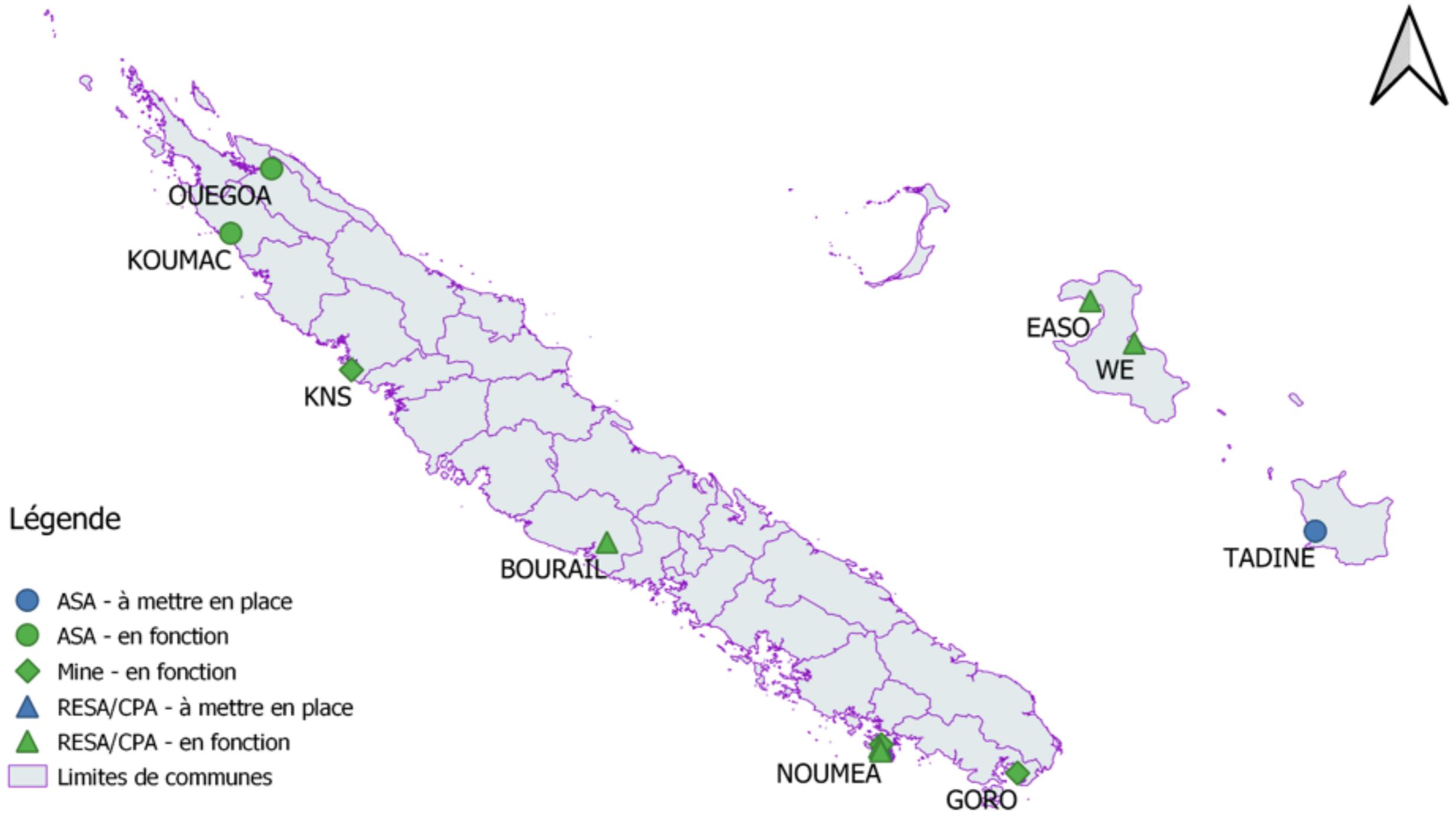
- Maintenir le réseau de pièges opérationnels

# Emplacements de ruchers sentinelles et pièges

- Actions 2025
  - Démarrage de l'utilisation du Calistrip biox : lanière d'acide oxalique et glycérine
  - Absence de résidu dans le miel et les cires
- Utilisation possible sur :
  - Rucher sentinelle
  - Possibilité d'organiser des campagnes annuelles de traitement chez des apiculteurs volontaires répartis sur le territoire afin de renforcer le réseau de détection précoce varroa (application 6 semaines avec lecture régulière des langes graissés - temps d'attente miel 0 jours)



# Répartition des ruchers sentinelles 2024 - Grande Terre & Iles



Sources : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie  
Technopole de la Nouvelle-Calédonie (RESA/CPA)

# Répartition des ruchers sentinelles - Zoom Grand Nouméa

>>> Difficultés à trouver de nouveaux sites sur Nouméa



# Piégeage et gestion des essaims sauvages



- Bilan 2024
  - Un total de **21 pièges à essaims** sont en place sur les sites du Port Autonome, de Goro et de KNS.
    - Un piège a dû être enlevé sur le site grenaille de la SLN et est en attente de signature de convention pour sa réinstallation.
    - Les pièges de KNS et Goro ont été mis en pause (phéromones enlevées) du fait de l'arrêt d'activité du site (en attente de reprise). Suite à la reprise d'activité ceux de Goro ont été remis en fonctionnement en décembre 2024.
  - Ils ont permis de capturer **8 essaims** en 2024 : autour du Port Autonome, à Goro et à KNS.
  - **3 essaims** sauvages dans la zone rouge de Nouméa ont également été neutralisés et analysés.
  - Déploiement de pièges à **frelon asiatique** : **10 pièges ont été installés au niveau des ruchers sentinelle, mais aussi à proximité des pièges à essaims**

- Actions 2025
  - Continuer le déploiement de pièges à **frelon asiatique** : Lifou, Port Autonome (SIVAP)

**> AUCUN ESSAIM D'ABEILLES ASIATIQUES, NI DE VARROA N'A ETE MIS EN EVIDENCE LORS DU PIEGEAGE OU DES CAPTURES**

**(hors évènement de janvier sur l'Ovation of the Seas)**



# Sensibilisation & formation

- Bilan 2024
  - Communication sur la **nouvelle procédure déclarative**
  - Adaptation de la **plaquette d'information** sur les mesures de détection précoce mises en place sur les sites miniers à KNS
  - Renouvellement des **formations** sur les risques sanitaires extérieurs et la capture d'essaims pour la mise à jour de la liste des apiculteurs récupérateurs d'essaims
  - Diffusion de 4 newsletters « Courrier des ASA »
- Action 2025
  - Campagne de communication pour la mise à jour des déclarations de ruches
  - Diffusion de 3 newsletters « Courrier des ASA »
  - Renouvellement des **formations** sur les risques sanitaires extérieurs et la capture d'essaims pour la mise à jour de la liste des apiculteurs récupérateurs d'essaims

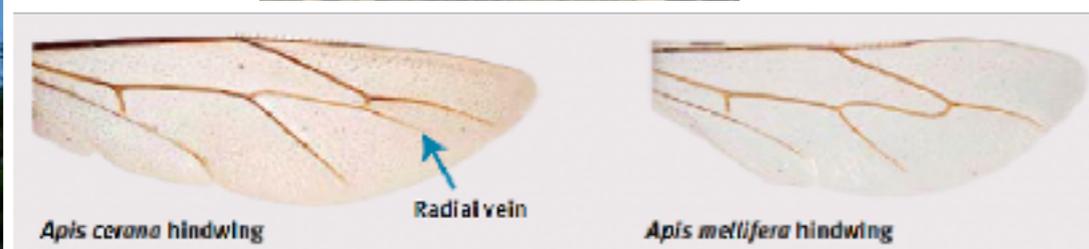
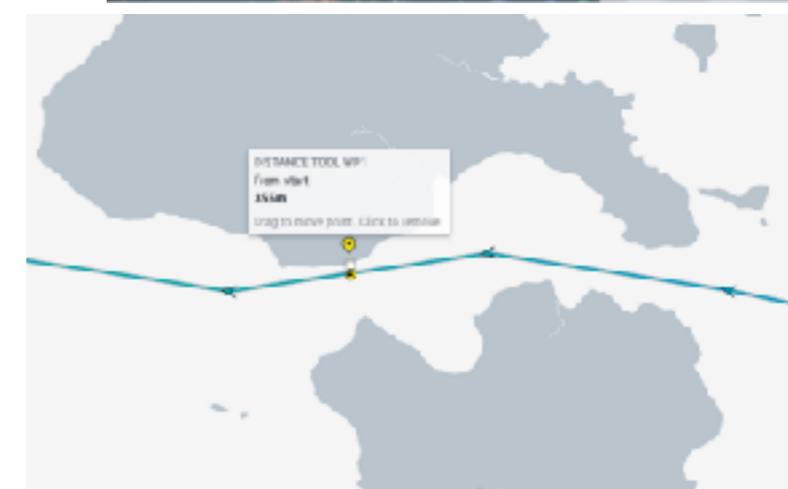


# *Apis cerana* – 2024

- 09/01 : Détection et neutralisation d'un **paquet abeilles sur Paquebot** en provenance du Vanuatu (coordination avec le SIVAP)
- 10/01-15/01 :
  - Analyses laboratoire : identification de l'espèce *Apis cerana* (390 abeilles) et de *Varroa jacobsoni* (8 individus - DS1)
  - Logistique : identification des zones à risques et conseils de spécialistes de l'abeille asiatiques
- 16/01 : Mise en place Plan d'Urgence avec prise d'un arrêté de mise sous surveillance : communes Nouméa, Mont Dore et Yaté

—> Nouvelles techniques de détection / identification :

- Mise en place d'un grand **réseau de pièges ruchettes** avec cadre de miel
- « **Ballooning** » : Technique d'appâtage par phéromones sur ballon
- « **Sweep Netting** » : Surveillance florale et collecte abeilles
- Identification par : Lecture des nervures des **ailes** et analyses expérimentales (ANU)



# *Apis cerana* – 2024

- Mission Nouméa :

- 1 mois - 19 pièges - 23 000 abeilles analysées
- 120 relevés pour 91 échantillons → Par piège : 5 échantillons pour 1200 abeilles

☑ **Bilan** : Aucune *Apis cerana* détectée. Bonne efficacité des pièges et représentativité.

↪ 14/02 : Levée de l'arrêté de mise sous surveillance



# *Apis cerana* – 2024

- Grand Sud :

- 3 mois - 12 pièges – 930 abeilles analysées
- 85 relevés pour 25 échantillons → Par piège : 2 échantillons pour 80 abeilles
- + **Balloonning** : 28 sessions
- + **Sweep netting** et prélèvements pour **ADNe**

✘ **Bilan** : Aucune *Apis cerana* détectée MAIS manque de visibilité, efficacité des pièges limitée (miellée, densité ruches...), difficulté accès, météo



Avril 2024 : décision **adaptation suivi moyen terme** (mai-août 2024)

**Mai 2024** : **Mission interrompue** avec les événements

**Décembre 2024** : **Reprise** de la mission pour 6 mois:

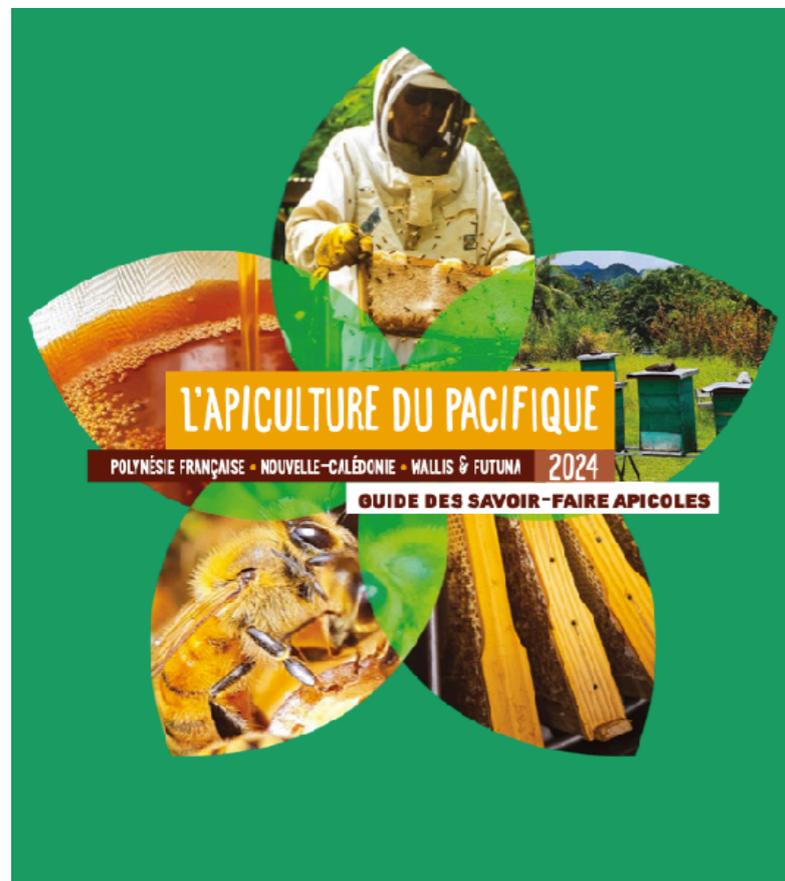
- ✓ 6 ruches sentinelles placées
- ✓ Visites rucher présent
- ✓ Nouvelle campagne de piégeage  
(Pièges enlevés par la suite car inefficaces)
- ✓ Balloonning





Nom du projet	Bailleur	Durée	Objectifs
Création d'un guide technique à destination des apiculteurs du Pacifique	CPS - Projet Protège	Démarrage 11/2023 Fin au 30/06/2024	Conception d'un guide technique à destination des apiculteurs de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna sur les savoir-faire apicoles et la valorisation des produits de la ruche.
Expertise filière apicole Vanuataise	Association ACTIV via un financement Fonds Pacifique	Démarrage 01/2024 Fin prévue au 30/09/2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un état des lieux de la filière apicole sur Santo, Éfaté et Tana</li> <li>- Proposer aux départements du gouvernement et à l'association apicole du Vanuatu des mesures et préconisations pour relancer l'apiculture au Vanuatu.</li> </ul>

 [Rapport de mission](#)





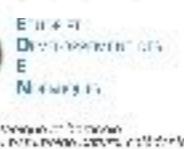
ID	Nom du projet	Définition du besoin
API-01	Accompagnement P.N	Appui technique des apiculteurs de province Nord
API-02	Accompagnement PIL	Appui technique des apiculteurs de province des îles
API-04	Sélection génétique apicole	Amélioration de la qualité des colonies (productivité, comportement nettoyeur)
API-07	Suivi technico-économique d'exploitations PIL	Améliorer la connaissance des exploitations Loyaltiennes pour mieux répondre à l'évolution de leur besoin
API-09	Organisation des sessions de formation thématique à la journée	Proposer des sessions de formation adaptées aux différents publics d'apiculteurs
API-10	Connaissance des miels calédoniens : continuité des analyses de miel et identification de nouveaux marchés	Caractériser les miels pour faciliter la création de nouveaux marchés et identification de nouveaux marchés (EXPORT)
API-11	Organisation du concours des miels	Valoriser la production locale
API-16	Suivi et gestion du cheptel CPA permettant la sélection et l'ensemble des expérimentations	<i>Ce n'est pas un projet mais l'ossature des projets Techniques</i>

Nom du projet	Bailleur	Durée	Objectifs
Formation IA et évaluation de cheptel à Fiji	Fonds Pacifique	10 jours	En collaboration avec l'association des apiculteurs Fidjien (FBA) et le gouvernement local, l'objectif est de participer à la montée en compétence des principaux éleveurs de reines pour réaliser le maintien des lignées importées d'Australie par insémination artificielle

ID	Nom du projet	Définition du besoin
API/RESA-03	Recensement continu du cheptel apicole calédonien	Connaître l'importance, la répartition et l'évolution du cheptel pour faciliter la mise en place de la veille sanitaire
API/RESA-04	Surveillance des maladies des abeilles présentes sur le territoire	Suivre et améliorer l'état sanitaire du cheptel apicole calédonien pour la déclaration du statut à l'OMSA et pour le maintien de sa productivité
API/RESA-05	Détection précoce de l'introduction de pathogènes exotiques (dont les ruchers sentinelles)	Protéger l'état sanitaire du cheptel apicole calédonien
API/RESA-07	Formation, sensibilisation & promotion des actions du RESA auprès des apiculteurs	Renforcement des techniques de gestion et de prévention des maladies des colonies par les apiculteurs ;
API/RESA-08	Mise au point d'une application géomatique de suivi des ruchers	Utilité d'un outil commun SIVAP-RESA de visualisation cartographique des données de déclaration ;
API/RESA-09	Amélioration de la gestion des maladies présentes, notamment la loque américaine	Développement et mise à disposition d'outils, de services & d'informations pour aider les apiculteurs à mieux gérer leurs maladies
API/RESA-10	Préparation à la gestion de pathogènes exotiques en cas d'installation pérenne	Expérimentations & réflexions en amont sur la gestion de pathogènes exotiques
API/RESA-11	Elaboration de plans d'urgence en cas d'introduction de pathogènes exotiques autres que varroa	Lister les mesures de gestion sanitaire des foyers, de surveillance des ruchers à proximité, d'indemnisation... en vue de neutraliser le foyer

Nom du projet	Bailleur	Durée	Objectifs
Inspection des navires de croisière sur Lifou	Agent maritime Kenua	2025	Assurer l'inspection des navires de croisières arrivant directement sur Lifou pour le compte de la DAVAR/SIVAP, dans le cadre de la surveillance de la présence éventuelle d'abeilles.

- ITSAP / ADA AURA : participation au projet « CIRE » sur la qualité des cires d'abeilles en 2022-2023
- CNRS / INRAE : Réalisation d'enquêtes génétiques ;
- ADA France : Le CPA est membre de la fédération des Associations de Développement Apicole (ADA)
- CARI : analyses des miels et mise en place du concours des miels ;
- GIEP NC : concours des miels de Nouvelle-Calédonie
- IRD / IMBE : étude des interactions entre *Apis mellifera* et les abeilles sauvages
- IAC / Eriaxis / Endemia / TANI consultant / EDEN / Endemia : valorisation des plantes mellifères (production du TOP40)
- Biocalédonia : Expertise sur la qualité des cires ; participation au groupe technique pour la rédaction des guides de lecture
- Chambre d'agriculture : signe qualité miel
- Syndicat (SANC) et associations d'apiculteurs : partenariat filière
- Collectivités territoriales, Agence rurale, état : financement



apiculture  
NOUVELLE-CALÉDONIE



Centre technique  
& Réseau d'Épidémiologie-Surveillance

CONTACTS :

Secrétariat : 44.15.79

Responsable : Romain Gueyte - 99.29.18  
[romain.gueyte@adecal.nc](mailto:romain.gueyte@adecal.nc)

Coordination Veille Sanitaire : Chloe Lafleur  
51.59.50 [resa@adecal.nc](mailto:resa@adecal.nc)

Secrétariat Pôle Terre : 44.12.20

Pour plus d'informations :  
[www.technopole.nc](http://www.technopole.nc)



NOUVELLE-CALÉDONIE